



PROJET

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

Communauté d'Agglomération du Niortais

Avril 2025

I.	Le PLPDMA : définition et élaboration	3
I.1	Définition	3
I.1.1	La prévention des déchets, qu'est-ce que c'est ?	3
I.1.2	Cadre réglementaire	3
I.2	Méthode d'élaboration du PLPDMA	7
I.2.1	Les modalités d'élaboration du PLPDMA	8
I.2.2	Pilotage du PLPDMA	9
I.2.3	Constitution de la Commission Consultative d'Evaluation et de Suivi	9
I.2.4	Consultation et adoption	10
II.	Le contexte	11
II.1	La production de déchets sur le territoire	11
II.2	Que deviennent les déchets du territoire ?	12
II.3	Quelle place pour la prévention et la réduction des déchets ?	12
II.4	Diagnostic stratégique du territoire	13
III.	Les enjeux et objectifs du PLPDMA	15
III.1	Les enjeux du PLPDMA	15
III.2	Les objectifs du PLPDMA	16
III.2.1	Objectifs de réduction des déchets ménagers et assimilés	16
III.2.2	Objectifs généraux du programme d'actions	16
IV.	Le projet de programme d'actions	17
IV.1	Un programme en 4 axes – 13 fiches actions	17
IV.2	Les potentiels de réduction	19
IV.2.1	Réduction des tonnages	19
IV.2.2	Les coûts évités	21
IV.3	Les moyens financiers et humains	21
IV.4	Les indicateurs	24
IV.4.1	Les indicateurs de programme	24
IV.4.2	Les indicateurs d'activité et indicateurs d'impact	26
IV.5	Les modalités de déploiement	26
IV.5.1	Gouvernance	26
IV.5.2	Partenariats envisagés	26
IV.5.3	Communication	26
V.	Fiches actions du PLPDMA	27
	GLOSSAIRE	57

I. Le PLPDMA : définition et élaboration

Depuis le 1er janvier 2012, **les collectivités chargées de la collecte des déchets ont l'obligation** de mettre en place un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés. L'objectif est de définir, pour les **6 années à venir**, des actions permettant de diminuer les déchets produits sur le territoire.

I.1 Définition

I.1.1 La prévention des déchets, qu'est-ce que c'est ?

Prévenir la production de déchets consiste à mettre en place des actions visant à **réduire la quantité et/ou la nocivité** de ces déchets durant la conception, la production, la distribution et la consommation des produits.

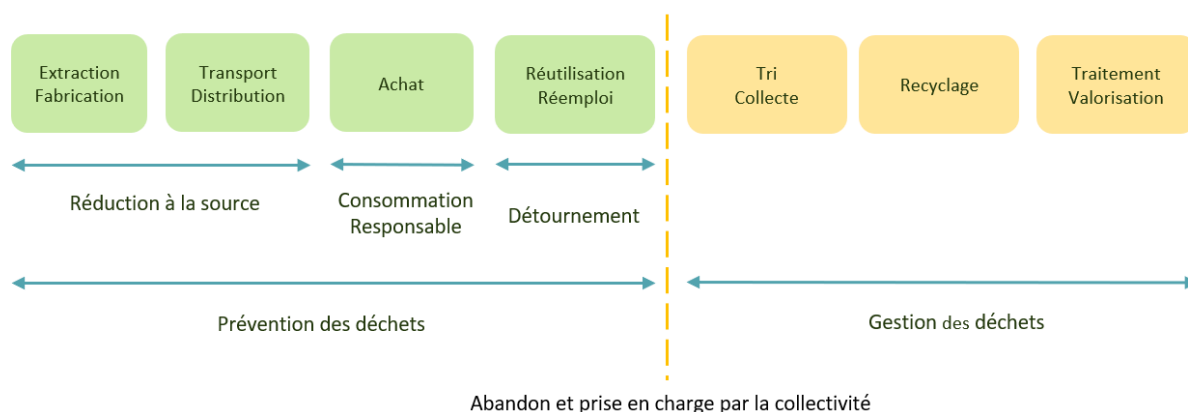


Figure 1 : La prévention des déchets

Ainsi, la prévention des déchets se décompose en :

- **Prévention quantitative** : éviter ou réduire la quantité des produits ou substances.
- **Prévention qualitative** : éviter ou réduire la nocivité des produits ou substances.

Une distinction doit être faite entre la prévention et la gestion des déchets. Cette dernière concerne les produits / substances lorsqu'ils sont devenus déchets, alors que la prévention a pour objectif d'éviter que les produits / substances ne deviennent des déchets.

I.1.2 Cadre réglementaire

I.1.2.1 Niveau national

- **La loi Grenelle 1 du 3 août 2009** formalise les engagements du Grenelle de l'Environnement et fixe certains objectifs relatifs aux déchets. Par exemple, réduire de 7% la production d'ordures ménagères et assimilées en cinq ans (entre 2007 et 2012).

- **La loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010** impose aux collectivités responsables de la collecte et/ou du traitement des déchets ménagers et assimilés de définir un **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés** au 1^{er} janvier 2012.
- **Le décret n°2015-662 du 10 juin 2015** précise, quant à lui, **le contenu des PLPDMA**, leurs modalités d'élaboration et de révision. Le PLPDMA doit être réalisé par les collectivités exerçant la compétence « collecte ». Le décret définit également les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre.
- **Le Plan National de Prévention des Déchets 2021-2027 (PNPD)** s'applique à l'ensemble des acteurs et de la filière de gestion des déchets. Il couvre aussi bien le spectre des déchets ménagers que des déchets d'activités économiques et des déchets du bâtiment et des travaux publics. Il impose la mise en œuvre à toutes les échelles et à tous les producteurs, sans se limiter aux seuls déchets ménagers.
- **La loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) du 17 août 2015** renforce certains objectifs pris par les lois Grenelle, et fixe de nouveaux objectifs nationaux de réduction des déchets :
 - Réduire de 10% les déchets ménagers et assimilés (entre 2010 et 2020) ;
 - Réduire de 50% les déchets admis en installation de stockage (entre 2010 et 2025) ;
 - Porter à 65% les tonnages orientés vers le recyclage ou la valorisation organique (de 2010 à 2025) ;
 - Recycler 70% des déchets du BTP (de 2010 à 2020).

La loi TECV souhaite également développer le principe de l'économie circulaire, de production et de consommation durables.

- **La loi n°2020-105 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC) du 10 février 2020 :**
Les principaux objectifs « déchets » fixés aux SPPGD par la loi du 10 février 2020 sont :
 - 15% de réduction des DMA par habitant INSEE entre 2010 et 2030
 - 55% de valorisation matière (recyclage) des déchets non dangereux et non inertes en 2020 et 65% en 2025
 - 30% de réduction de l'enfouissement des déchets non dangereux et non inertes entre 2010 et 2020 et 50% entre 2010 et 2025
 - Que moins de 10% des déchets ménagers et assimilés soient enfouis en 2035
 - Assurer la valorisation énergétique de 70% des déchets ne pouvant faire l'objet d'une valorisation matière d'ici 2025.

1.1.2.2 Niveau départemental et régional

La loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) promulguée le 7 août 2015 confie de nouvelles compétences aux régions et redéfinit clairement les compétences attribuées à chaque collectivité territoriale.

Parmi ces nouvelles compétences, la réalisation d'un **plan unique de prévention et de gestion des déchets à l'échelle régionale**, se substitue aux trois types de plans préexistants :

1. Le plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux ;
2. Le plan départemental de prévention et de gestion des déchets issus de chantiers du bâtiment et des travaux publics ;
3. Le plan régional de prévention et de gestion des déchets dangereux.

Les Plans Régionaux uniques de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD), placés sous la responsabilité des présidents des conseils régionaux, concernent tous les types de déchets (dangereux et non dangereux) produits sur le territoire régional.

Le PRPGD comprend ainsi :

- Un **état des lieux** de la prévention et de la gestion des déchets, dont le contenu est également réglementé ;
- Une **prospective à terme de six ans et de douze ans de l'évolution tendancielle** des quantités de déchets produits sur le territoire ;
- Des **objectifs en matière de prévention, de recyclage et de valorisation** des déchets, déclinant les objectifs nationaux de manière adaptée aux particularités régionales, et des indicateurs qui pourront en rendre compte lors du suivi du plan ;
- Une **planification de la prévention des déchets**, qui recense les actions prévues et identifie les actions à prévoir par les différents acteurs concernés pour atteindre les objectifs de prévention des déchets ;
- Un **plan régional d'action en faveur de l'économie circulaire**.

Suite à la publication de la loi NOTRe, puis du décret du 17 juin 2016 relatif au PRPGD, le Conseil régional Nouvelle-Aquitaine s'est engagé dans l'élaboration du plan, par une délibération en Assemblée plénière du 13 février 2017. La Région a mené une procédure de planification dans le cadre d'une démarche de concertation et de co-construction. La phase de concertation et co-construction a démarré dès mars 2017 jusqu'en janvier 2018. La Commission consultative d'élaboration et de suivi du Plan (CCES) s'est réunie à trois reprises en novembre 2017, janvier 2018 et juillet 2018. Le PRPGD a été approuvé par le Conseil régional le 21 octobre 2019 et pleinement intégré au SRADDET lors de son adoption le 16 décembre 2019.

Le Plan de Nouvelle-Aquitaine vise une diminution du ratio de DMA de 12% entre 2010 et 2025, avec une étape à -10 % entre 2010 et 2020, puis une prolongation de l'effort de prévention pour atteindre - **14 % en 2031**.

Cet objectif se décline sur les ordures ménagères et sur les déchets occasionnels.

Tableau 1 : Les objectifs du Plan de prévention de la Région Nouvelle-Aquitaine par type de déchet (Source : PRPGD Nouvelle-Aquitaine).

Type de déchet	Objectif de réduction	Exemples de moyens mis en œuvre
OMR	Amplifier la diminution de -5% de la quantité d'OMR produite entre 2010 et 2015	Détournement des biodéchets de la poubelle des résiduels (-14% en 2025 et -18% en 2031) : - Actions de lutte contre le gaspillage alimentaire - Développement du compostage Réduction des quantités de déchets assimilés (-15% pour 2025 et 2031) : - Actions de prévention sur les déchets non ménagers - Actions d'éco-exemplarité
Déchets des déchèteries	-6% en 2025 et -8% en 2031 par rapport à 2010	Cibler les déchets spécifiques (<i>Cf. déchets verts et encombrants</i>)
Déchets verts	-25% pour 2025 et -30% pour 2031	Limitier la prise en charge des déchets verts : - Promouvoir la gestion différenciée, la sélection d'espèces générant moins d'entretien de taille, le broyage, supprimer la collecte de tonte
Encombrants	-15% pour 2025 et -20% pour 2031	Développer l'achat responsable Fin de l'obsolescence programmée Reprise 1 pour 1 DEEE Promouvoir les filières de réemploi et de réparation

Le **SRADDET**, schéma intégrateur issu de la loi NOTRe, définit les objectifs que se donne la Région « en matière d'équilibre et d'égalité des territoires, d'implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional, de désenclavement des territoires ruraux, d'habitat, de gestion économe de l'espace, d'intermodalité et de développement des transports, de maîtrise et de valorisation de l'énergie, de lutte contre le changement climatique, d'air, de protection et de restauration de la biodiversité, de prévention et de gestion des déchets ». Le SRADDET Nouvelle Aquitaine a été adopté en mars 2020 et définit 5 règles (37 à 41) qui couvrent la thématique 6 « *Prévention et gestion des déchets* » :

- RG37 : Les acteurs mettent en œuvre prioritairement des actions visant à la prévention des déchets avant toute opération de valorisation puis d'élimination.
- RG38 : Les acteurs mettent en œuvre des actions visant à la valorisation matière des déchets avant toute opération d'élimination et après toute opération de prévention.
- RG39 : L'ouverture de nouvelles installations de stockage de déchets non dangereux, non inertes, n'est pas autorisée sur l'ensemble du territoire régional.
- RG40 : Les documents d'urbanisme définissent les emplacements nécessaires aux installations de transit, de tri, de préparation, de valorisation et d'élimination des déchets issus des chantiers du bâtiment et des travaux publics (BTP), dès lors que les besoins sont identifiés.
- RG41 : Les collectivités en charge de la gestion des déchets et les services de l'Etat identifient les installations permettant de collecter et de traiter les déchets produits lors de situation exceptionnelle.

1.1.2.3 Niveau local

L'agglomération du Niortais a souhaité confirmer son engagement dans l'élaboration de son **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés**. Le PLPDMA donne suite aux actions déjà engagées par la collectivité, et aux orientations de la collectivité qui se traduisent notamment dans le cadre du contrat de développement et de transition signé pour la période 2023-2025 avec la Région, ainsi que dans le cadre du SCoT, qui identifie un enjeu de limitation de la production de déchets sur le territoire.

La CAN a acté son engagement dans **l'élaboration de son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés** par une délibération prise le 9 avril 2018. Cette délibération acte également la constitution de la **Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi** composée 5 membres. La composition de la CCES a été modifiée par la délibération du 12 avril 2021. Elle est constituée de 5 élus territoriaux.

I.2 Méthode d'élaboration du PLPDMA

La CAN s'engage dans **un Programme Local de Prévention de Déchets Ménagers et Assimilés** qui a pour objectif de développer des actions en faveur de la réduction des déchets.

Le décret n°2015-662 du 10 juin 2015, relatif aux programmes de prévention des déchets ménagers et assimilés, définit les conditions dans lesquelles les collectivités à compétence « collecte des déchets », comme la CAN, doivent élaborer, mettre en œuvre et suivre leur PLPDMA.

Le PLPDMA porte sur **l'ensemble des déchets (DMA) collectés par la collectivité**.

La figure ci-dessous résume les modalités d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi du PLPDMA.

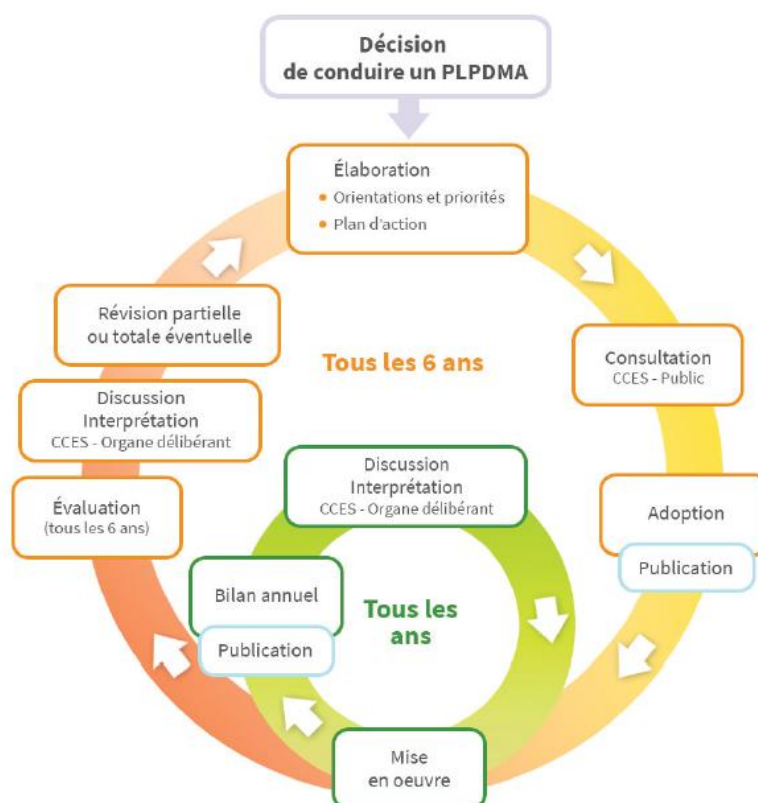


Figure 2 : Schéma d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi d'un PLPDMA (Source : ADEME)

I.2.1 Les modalités d'élaboration du PLPDMA

Conformément au décret du 10 juin 2015, les phases suivantes doivent être respectées :

- **Constitution** de la CCES ;
- **Avis de la CCES** sur le projet PLPDMA,
- **Validation par le Président** de la CAN du projet de PLPDMA ;
- **Consultation et recueil des avis des acteurs et du grand public** sur le projet de PLPDMA ;
- **Avis de la CCES sur la synthèse de la consultation au public** (si nécessaire) ;
- **Adoption du PLPDMA** par le Comité Directeur ;
- **Transmission du PLPDMA au préfet** et au Directeur régional de l'ADEME.

Le projet de PLPDMA a été élaboré entre septembre 2024 et mai 2025, selon le calendrier restitué ci-dessous.

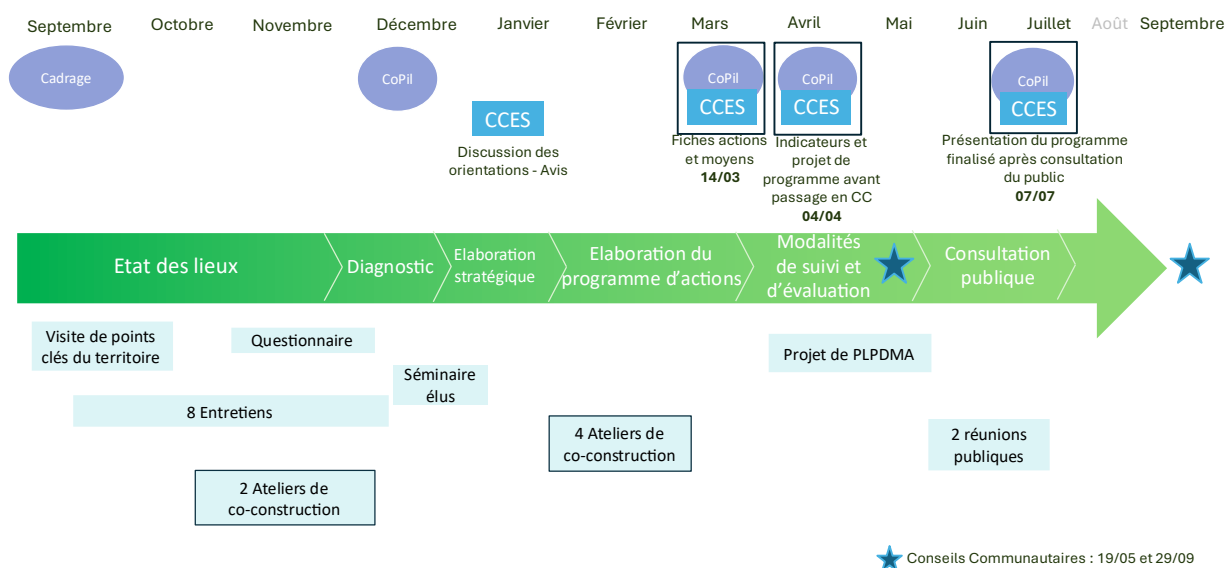


Figure 3 : Calendrier d'élaboration du PLPDMA

I.2.2 Pilotage du PLPDMA

Le pilotage du PLPDMA s'articule autour :

- De **l'élus-référent** : son rôle est, d'une part de porter le programme et, d'autre part, d'assurer le pilotage avec l'animateur du programme ;
- De la **CCES** qui, une fois constituée, donne un avis sur le projet de PLPDMA, sur le bilan annuel et évalue tous les 6 ans le programme ;
- Du **chef de service prévention des déchets**, dont le rôle est de coordonner l'équipe projet et de proposer des orientations aux décideurs ;
- De **l'équipe projet** qui élabore et anime le PLPDMA. Cette instance est composée de la directrice du service PREVALEC, du chef de service prévention des déchets, de la chargée de mission biodéchets, de l'équipe prévention du service Prévention et Mobilisation de la direction PREVALEC en tant que de besoins.

I.2.3 Constitution de la Commission Consultative d'Evaluation et de Suivi

La gouvernance du PLPDMA est assurée par la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES). Il s'agit d'une obligation réglementaire prévue par l'article R. 541-41-22 du Code de l'Environnement. La collectivité est libre d'en fixer la composition et son fonctionnement.

La CCES est une instance de co-construction à vocation consultative et prospective :

- Elle donne son avis sur le projet ;
- Le bilan annuel du PLPDMA lui est présenté ;
- Tous les 6 ans la CCES évalue le PLPDMA.

De manière optimisée, la CCES est activement et étroitement associée à l'élaboration et au suivi du PLPDMA. Elle est un véritable lieu de débat et d'échange de points de vue :

Tableau 2 : Rôle de la CCES selon les étapes du PLPDMA (Source : ADEME)

Etapes PLPDMA	Rôle CCES
Diagnostic	→ Partage des éléments saillants → Co-construction de l'analyse et de l'exploitation des données (Matrice AFOM)
Elaboration du programme d'actions	→ Co-construction à travers des groupes de travail thématiques (biodéchets, réparation, déchets d'activités économiques) ou sectoriels (tourisme, éducation)
Pilotage du PLPDMA	→ Avis (orientation) sur l'état d'avancement sur base de revues de projet régulières → Contributions au programme d'actions annuel

Ses avis et travaux sont transmis à l'exécutif de la collectivité en charge du PLPDMA, qui reste décisionnaire.

Lors du diagnostic et de l'élaboration du programme, la CCES est constituée de 5 élus de la CAN :

- M. Dominique SIX (Vice-Président Déchets et espace public),
- M. Frédérique NOURRIGEON (Conseiller Communautaire, maire de Saint-Martin-de-Bernegoue),
- M. Franck PORTZ (Conseiller Communautaire, maire de Vouillé),
- M. Philippe LEYSSENE (Conseiller Communautaire, maire d'Arçais),
- Mme Sophie BROSSARD (Conseillère Communautaire, maire de Saint-Romans-des-Champs).

Cette composition sera remaniée et enrichie après adoption du PLPDMA, au fur et à mesure de l'avancée du programme.

I.2.4 Consultation et adoption

Le projet de PLPDMA est présenté pour avis à la CCES le 4 avril 2025, puis au conseil d'agglomération le **19 mai 2025**, et fait ensuite l'objet d'une **consultation publique** via le site internet de la collectivité pendant 21 jours minimum, soit du 21 mai 2025 au 20 juin 2025. Deux réunions publiques sont également prévues le 26 mai et le 3 juin 2025.

Cette consultation pourra entraîner des modifications substantielles du contenu du PLPDMA. Le projet sera ensuite présenté au conseil d'agglomération le **29 septembre 2025** pour être adopté.

Le programme définitif sera disponible sur le site internet de la CAN, et mis à disposition au siège administratif de la CAN. Il sera également transmis pour information au préfet de Région et à la Direction Régionale de l'ADEME dans les 2 mois suivant sa date d'adoption.

II. Le contexte

II.1 La production de déchets sur le territoire

La communauté d'agglomération du Niortais rassemble 40 communes du département des Deux-Sèvres.

En 2023, **72 308 tonnes de DMA** ont été collectées sur le territoire de la CAN, dont 22 264 tonnes d'ordures ménagères résiduelles.

La répartition des DMA collectés par la CAN peut se schématiser comme suit :

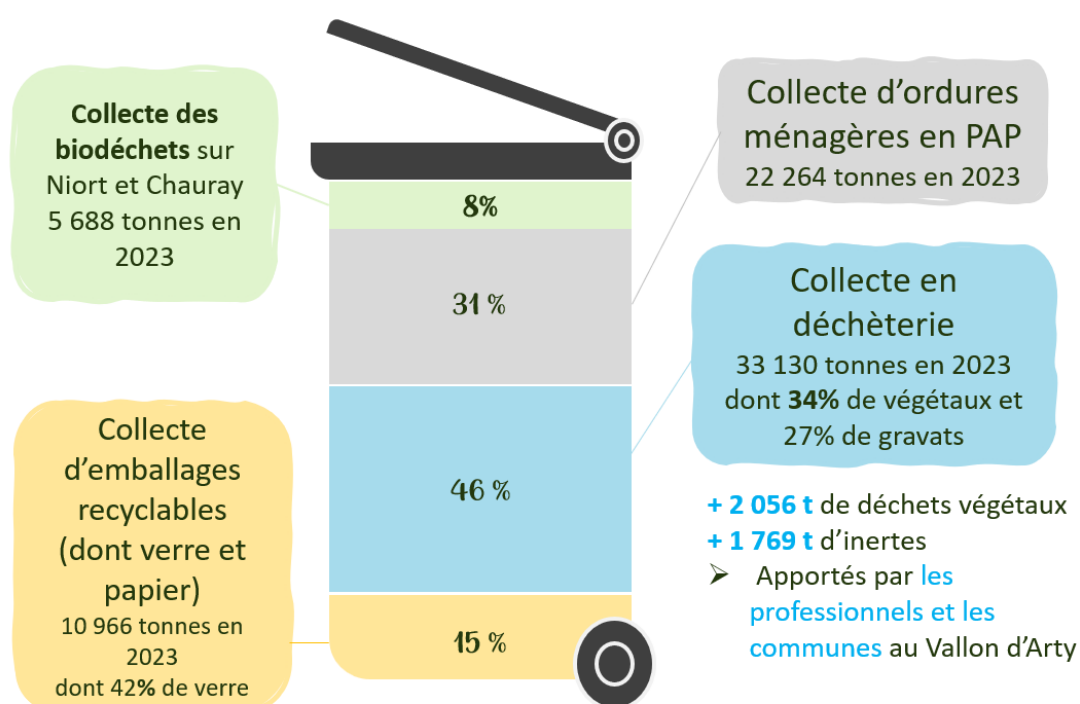


Figure 4 : Représentation schématique de la répartition des DMA collectés par la CAN en 2023

Chaque habitant produit en moyenne 594 kg de déchets par an (2023 – population « Portrait de territoire 2023 »).

- Ordures ménagères résiduelles (OMr) : 183 kg/hab/an
- Biodéchets : 47 kg/hab/an
- Déchets recyclables : 90 kg/hab/an dont :
 - Emballages ménagers : 49,77 kg/hab/an
 - Verre : 38,05 kg/hab/an
- Déchets collectés en déchèterie : 274 kg/hab/an

La CAN dispose d'un réseau de 11 déchèteries, accessibles aux particuliers et aux professionnels (sous condition) avec contrôle d'accès. Quatre de ces déchèteries disposent de locaux pour le réemploi. Ces locaux sont exploités par les associations partenaires lors de permanences sur site.



Figure 5 : Réseau des déchèteries présentes sur le territoire Niortais en 2023

Les déchets collectés en déchèterie en 2023 sur le territoire se répartissent de la façon suivante :

- Tout venant : 39,3 kg/hab/an (14%)
- Déchets verts : 93,3 kg/hab/an (34%)
- Bois : 18,7 kg/hab/an (7%)
- Gravats : 74,7 kg/hab/an (27%)
- Ferrailles : 7,1 kg/hab/an (3%)
- Mobilier : 20,9 kg/hab/an (8%)
- Cartons : 7,7 kg/hab/an (3%)
- Déchets d'Equipements
Electrique et Electronique : 7,7 kg/hab/an (3%)
- Autres (1%)

II.2 Que deviennent les déchets du territoire ?

Les déchets ménagers et assimilés collectés sur le territoire, hors inertes (gravats), sont traités de la manière suivante (données rapport annuel 2023) :

- 29,9 % recyclage matière ;
- 27,1 % recyclage organique (via la plateforme de compostage notamment) ;
- 43 % enfouissement.

Le taux de valorisation global est donc de 57 % en 2023, pour un objectif visé à horizon 2025 de 65%.

II.3 Quelle place pour la prévention et la réduction des déchets ?

La communauté d'agglomération du Niortais a engagé depuis plusieurs années des actions favorisant la prévention et la réduction des déchets.

Sensibilisation

En 2023, **180 animations** de sensibilisation à la prévention et au tri des déchets ont été réalisées, dont 56 auprès du public scolaire.

Le programme « Jardin au naturel » a permis d'organiser **31 ateliers** regroupant 352 participants



Eco-manifestation

Aide à l'achat de
couches lavables

Ateliers de réparation

Numéro vert et communication corrective

Compostage individuel & collectif

Réemploi
(partenariat ressourceries du territoire)

Aide à la **location de broyeurs & broyeurs mutualisés** pour les communes

Mise en place du **contrôle d'accès et limitation à 24 passages/an**

Tarification spécifique
pour les professionnels

Donnez-Prenez

Maison zéro déchets



Figure 6 : Actions de prévention portées par la CAN

Pour mener à bien ces actions, la CAN a réorganisé la Direction Prevalec et étoffé le service prévention & mobilisation.

L'élaboration du PLPDMA s'inscrit également dans un contexte d'évolution de la redevance spéciale et de la préparation au passage à la collecte des OMR en fréquence 1 semaine sur 2, deux mesures incitatives pour la réduction des déchets, que le PLPDMA vient accompagner.

II.4 Diagnostic stratégique du territoire

L'état des lieux réalisé lors de l'élaboration du PLPDMA a permis de dresser une analyse Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces (AFOM), proposée ci-dessous, pour répondre à la problématique suivante :

La CAN accompagne la prévention des déchets sur son territoire

Cette matrice AFOM est le fruit d'un travail collectif : proposée par le bureau d'étude, elle a été enrichie par les membres du COPIL du 3 décembre 2024 puis ceux de la CCES du 7 janvier 2025, et l'équipe projet de la CAN.

Cette analyse est construite au regard de quatre questions principales :

- Quelles sont les fiertés à valoriser ?
- Quels sont les points noirs à travailler ?
- Qu'espérez-vous au regard des tendances et du contexte extérieur ?
- Quels sont les risques que vous percevez ?

	Atouts <i>Quelles sont les fiertés à valoriser ?</i> Faiblesses <i>Quels sont les points noirs à travailler ?</i>	
Interne	- Un engagement politique formalisé dans plusieurs programmes pluriannuels (PLP, TZGZD, TER-CODEC, Agenda 21, projet SPASER) - Un pôle prévention expérimenté (de nombreuses actions lancées par la CAN sur diverses thématiques (biodéchets, réemploi, éco-exemplarité...)) et des programme engagé comme TRIBIO - Un savoir-faire pour questionner les usagers (nombre de retours sur le questionnaire) - La redevance spéciale - Un territoire sensibilisé, qui peut être mobilisé, qui a besoin d'être accompagné. - Le réseau de recycleries et la démarche d'accompagnement de l'agglo, avec une demande sur la sensibilisation - L'accompagnement des modèles associatifs (recycleries, vent d'Ouest...) - Beau réseau de déchèteries : outil de valorisation, et de prévention	- Un service fragilisé - Des disparités entre la ville centre et le reste du territoire (taxe, service, actions...) - Beaucoup d'actions jugées à améliorer, y compris sur les aspects communication - Communication axée sur l'environnement mais pas assez sur les aspects économiques. Manque d'acculturation des citoyens sur le sujet et les évolutions historiques - Pas d'action vis-à-vis de publics spécifiques tels que les gens du voyage - PREVALEC n'a pas la main sur sa communication - La collecte des déchets verts sur les villes de Niort et Chauray - Les modalités de distribution des composteurs - Territoire plein de contradictions : mobilisation pour le questionnaire mais les résultats de collecte ne montrent pas une mobilisation si importante. - La communication - Manque de priorisation et d'évaluation des actions : lesquelles sont importantes... - Marges de manœuvre budgétaires : avoir un budget annexe dédié à la prévention
Externe	Opportunités <i>Qu'espérez-vous au regard des tendances et du contexte extérieur ?</i>	Menaces <i>Quels sont les risques que vous percevez ?</i>
	- 10 acteurs locaux mobilisés / d'autres mobilisables - Intérêt des usagers : une population prête à s'engager, et résiliente face au changement (historique) - Développement de nouvelles structures (recyclerie La Maraîtrie, les Ateliers du rond-point...) - Eventuel intérêt des entreprises pour une démarche EIT - ADEME dynamique (et nombreux appels à projets) - Possible incapacité future à traiter les déchets (volumes, contraintes environnementales) : menace pour le territoire, mais opportunité pour la prévention - Des industriels qui se saisissent de la question de l'éco conception : forte baisse des emballages, au moins du poids, et efforts de la part des commerces alimentaires (système de consignes, démarche marketing pour laisser ses emballages...) - La conduite du changement : évolution des modes de consommation vers une consommation responsable - Le Triman, opportunité pour le tri et la consigne	- Budget 2024 du service PREVALEC en négatif : -727 000€ - Diminution de l'offre de vrac - Stop réglementaire (abandon de lois « contraignantes ») - Malus Citéo

III. Les enjeux et objectifs du PLPDMA

III.1 Les enjeux du PLPDMA

Le PLPDMA de la Communauté d'agglomération du Niortais a été élaboré à partir des principaux constats du diagnostic. En effet, les éléments étudiés lors de l'état des lieux, les échanges avec le service PREVALEC, avec les acteurs du territoire lors d'entretiens, d'ateliers de co-construction, ont permis de dégager différentes caractéristiques notables pour l'élaboration du PLPDMA de la CAN :

- Un écosystème d'acteurs « prévention » étoffé
- Des actions de prévention engagées par la CAN et par plusieurs acteurs du territoire, principalement sur la ville de Niort
- Une équipe prévention mobilisée dans l'attente d'une feuille de route pour définir les priorités, les actions à poursuivre et à lancer
- Une collecte des déchets non harmonisée sur le territoire de la CAN
- Une production de DMA plutôt haute, en croissance (apports en déchèteries) jugulée en 2022 par le contrôle d'accès en déchèterie
- Une population intéressée par le sujet (1 564 réponses au questionnaire), qui pourrait être mobilisée

Ces constats et leur analyse ont permis de dresser les grands enjeux de ce PLPDMA :

- **Mobilisation** des **élus** et des **communes** autour de la prévention des déchets
- **Mobilisation** de l'ensemble de la **direction PREVALEC** autour d'actions de prévention cohérentes, et coopérer efficacement avec les autres directions concernées par le déploiement opérationnel des actions
- **Soutien** aux actions portées par les **partenaires**
- Maîtrise des **volumes** de déchets produits pour maîtriser **l'augmentation des coûts/de la dépense publique**
- Réduction des déchets verts, des déchets alimentaires et des emballages (collecte sélective), par la poursuite et le renforcement des actions existantes et la mise en place de nouveaux leviers de réduction
- **Communication** pour assurer la **compréhension** des habitants (**cohérence** des actions, enjeux notamment économiques et financiers) et **l'adhésion** à la politique déchet (changements de pratiques)
- Lien avec les enjeux climat air énergie, contribution à la diminution des gaz à effet de serre de l'activité liée à la gestion des déchets
- Renforcement du **lien social** à travers les actions portées par le PLPDMA
- Développement économique incluant la dimension économie sociale et solidaire, avec la création d'emplois y compris dans une logique d'insertion et non délocalisables
- Evaluation de l'impact des actions

III.2 Les objectifs du PLPDMA

III.2.1 Objectifs de réduction des déchets ménagers et assimilés

La CAN s'est fixée pour objectif de décliner les objectifs nationaux de réduction des DMA à l'échelle de son territoire. Le PLPDMA vise donc à atteindre un ratio de DMA de 513 kg/hab en 2030 et à maintenir la réduction en 2031. Ce qui revient à une réduction de 15 % des DMA par rapport à 2010.

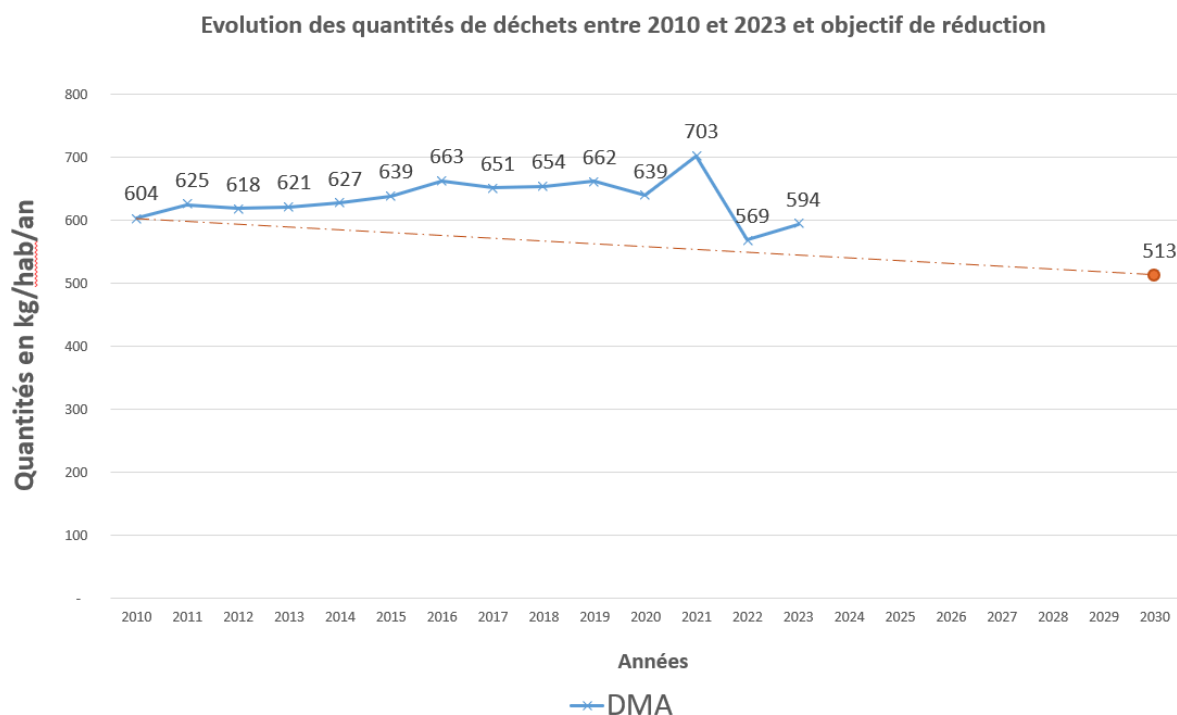


Figure 7 : Evolution des DMA entre 2010 et 2023 et objectif de réduction du PLPDMA

III.2.2 Objectifs généraux du programme d'actions

Le PLPDMA vise également d'autres objectifs, en plus de la réduction des DMA, afin de répondre aux différents enjeux identifiés. Ils sont présentés ci-dessous.

- Mobiliser les différents services PREVALEC dans le cadre du programme d'action et coopérer avec 2 autres directions de la CAN (développement durable et développement économique).
- Créer une dynamique territoriale autour de la prévention des déchets, en mobilisant les acteurs du territoire dans une logique de gouvernance participative, avec au moins 10 communes et 15 acteurs territoriaux associés à la CCES, et 10 partenariats locaux formalisés au cours du programme.
- Evaluer chaque année le coût évité dans le traitement des déchets grâce aux actions du programme de prévention.

- Réduire en priorité les déchets verts, les déchets alimentaires et les déchets issus de la collecte sélective.
- Evaluer l'évolution de la compréhension du programme de prévention en première et en dernière année du programme avec l'objectif d'une progression significative (+10% d'amélioration de la compréhension) entre les deux enquêtes.
- Développer les actions favorisant les solutions collectives afin d'encourager et renforcer le lien social, pour obtenir la participation de 10 000 personnes supplémentaires aux actions du programme de la CAN contribuant au lien social.
- Développer les actions permettant la création d'emploi, y compris en insertion, en visant à développer au moins 10 nouveaux emplois dont 5 en insertion.
- Réaliser le bilan carbone du PLPDMA et contribuer à l'équivalent d'une diminution de 5% des émissions liées au service déchets de la CAN
- Mesurer, présenter en CCES et publier chaque années les principaux indicateurs du PLPDMA

IV. Le projet de programme d'actions

IV.1 Un programme en 4 axes – 13 fiches actions

Les axes, actions et sous-actions du PLPDMA sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

Tableau 3 - Programme d'action

1 - Piloter et animer le PLPDMA	
A - Piloter et animer le PLPDMA en concertation avec les partenaires	A1 - Pilotage et suivi de la mise en œuvre du programme d'action (calendrier, indicateurs, budget...) A2 - Assurer l'animation du PLPLDMA et la mobilisation des partenaires
B - Créer une dynamique interne autour du PLPDMA - Fil rouge de la direction PREVALEC	B1 - Structurer le travail sur les actions du PLPDMA B2 - Assurer l'animation du service et la mobilisation des agents B3 - Mettre en place un plan de formation adapté aux besoins de la collectivité (accompagnement des pros, etc.)
2 - Communiquer efficacement sur la prévention des déchets	
C - Structurer un plan de communication global de prévention des déchets	C1 - Construire un plan de communication "prévention des déchets" visant à informer et accompagner les changements de comportement C2 - Déployer et suivre le plan de communication "prévention des déchets" C3 - Utiliser l'application MonTri pour diffuser les actions et messages de prévention C4 - Développer une communication spécifique à l'accueil sur le territoire, pour les nouveaux habitants, les touristes et les professionnels
D - Structurer un réseau de communication et d'information avec les partenaires et les communes	D1 - Identifier les partenaires et renforcer les liens avec les partenaires D2 - Renforcer le lien avec les communes du territoire D3 - Travailler avec l'ensemble des services de la CAN et créer une dynamique autour des actions de prévention

3 - Sensibiliser et faciliter les changements de comportement	
E - Mettre l'événementiel au service de la prévention	E1 - Promouvoir le dispositif éco-manifestations E2 - Promouvoir et participer aux événements du territoire en lien avec l'environnement et la prévention des déchets E3 - Créer de nouveaux espaces d'échanges avec les habitants
F - Maintenir et renforcer les programmes d'animation à destination des scolaires	
G - Renforcer et développer le programme d'animation pour favoriser et accompagner les changements de comportement	G1 - Poursuivre les programmes d'animations thématiques à destination des citoyens G2 - Promouvoir les pratiques de consommation responsable
H - Améliorer l'éco-exemplarité de la CAN	H1 - Créer un cycle de formation pour les agents H2 - Renforcer les pratiques responsables en s'appuyant sur le SPASER H3 - Généraliser les bonnes pratiques au sein des services
4 - Valoriser, amplifier et déployer les solutions concrètes pour réduire les DMA	
I - Renforcer et développer les offres de réemploi, réparation et mutualisation de biens	I1 - Développer de nouvelles zones dédiées au réemploi en déchèterie et accompagner les projets de réemploi I2 - Promouvoir l'ensemble des initiatives citoyennes et privées dédiées à la réparation et au partage I3 - Accompagner les projets dédiés à la réparation et au partage I4 - Accompagner le déploiement de la consigne des contenants sur le territoire I5 - Etudier la possibilité d'implanter une matériauthèque sur le territoire
J - Renforcer et développer la gestion de proximité des biodéchets ou Réduire la production de biodéchets et favoriser leur gestion de proximité	J1 - Accompagner les professionnels (artisans, commerçants, restaurateurs) vers une meilleure gestion des biodéchets J2 - Renforcer le déploiement des solutions de compostage collectif J3 - Améliorer et faciliter la pratique du compostage J4 - Accompagner l'ensemble des initiatives innovantes pour la lutte contre le gaspillage alimentaire J5 - Sensibiliser le public scolaire et limiter le gaspillage alimentaire en restauration collective
K - Renforcer et développer les actions de réduction des déchets verts	K1 - Renforcer et faciliter les bonnes pratiques d'aménagement et d'entretien des jardins privés K2 - Renforcer les bonnes pratiques dans la gestion des espaces verts publics K3 - Accompagner l'émergence d'une ressource végétale avec animations et temps de sensibilisation en s'appuyant sur une structure associative (locale ou régionale) K4 - Adapter le règlement des déchèteries aux évolutions des pratiques - Interdire l'apport de tontes en déchèterie
L - Accompagner les professionnels du territoire dans la prévention et la réduction de leurs déchets	L1 - Mettre en place un GT territorial dédié à l'accompagnement des professionnels L2 - Animer et/ou soutenir le déploiement d'accompagnement des entreprises à la gestion et réduction des déchets L3 - Adapter les règlements de collecte et des déchèteries aux évolutions des pratiques - Tendre vers l'interdiction d'accès des professionnels en déchèterie
M - Mettre en place les sacs poubelle transparents pour la collecte des OMR	

IV.2 Les potentiels de réduction

IV.2.1 Réduction des tonnages

Les actions prévues dans le PLPDMA visent à réduire les quantités de DMA sur le territoire sur 6 ans.

Sur les 39 sous-actions de ce programme, 11 d'entre-elles ont un potentiel de réduction permettant d'atteindre les objectifs de réduction du PLPDMA, soit une réduction d'environ 10 000 tonnes de déchets en 2031. Il s'agit principalement de déchets apportés en déchèteries et d'OMR. Parmi ces actions, 3 portent 93% du potentiel de réduction :

- Renforcer et développer les actions de réduction des déchets verts avec l'interdiction de l'apport des tontes en déchèterie ;
- Interdire l'accès des déchèteries aux professionnels du territoire ;
- Mettre en place les sacs poubelles transparents pour la collecte des OMR.

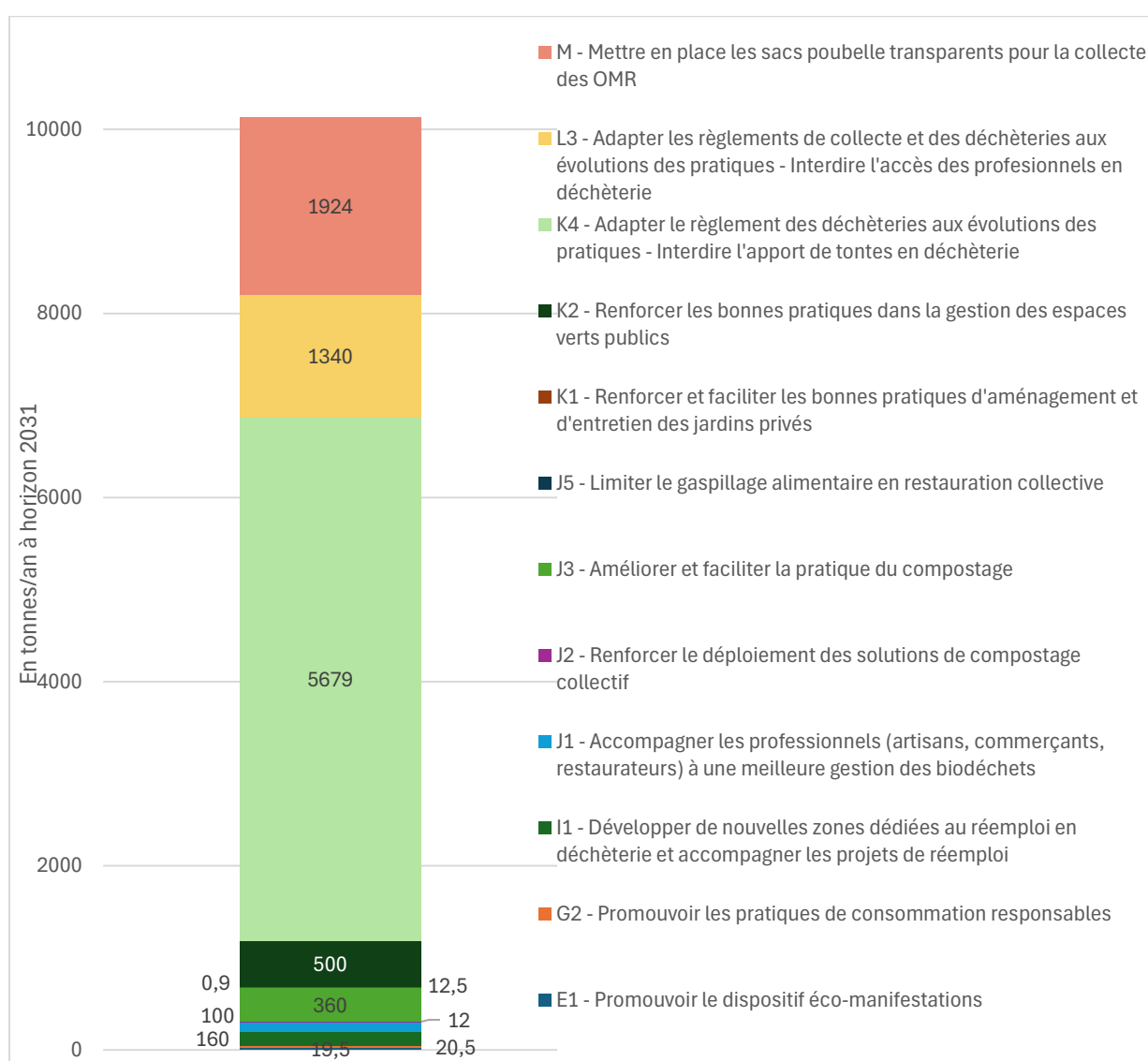


Figure 8 : Répartition du potentiel de réduction à horizon 2031 par action

Les actions de sensibilisation et de communication ne sont pas prises en compte dans le calcul des potentiels de réduction. Elles permettent néanmoins de fédérer les acteurs, de toucher un large public et différentes cibles (scolaires, communes, professionnels, grand-public) et de préparer à la mise en place d'actions et solutions plus concrètes.

Le tableau ci-dessous présente les potentiels de réduction par année, en fonction des sous-actions. Le calcul par année se base sur le calendrier prévisionnel de mise en œuvre des actions (Cf fiches actions), et prend en compte la montée en charge (par exemple sur le réemploi) et les objectifs fixés (par exemple le nombre de composteurs à distribuer par an, incluant un taux de renouvellement).

Le suivi des tonnages gérés par la CAN (indicateur d'impact) sera assuré et pourra être comparé aux estimations présentées ci-dessous.

Tableau 4 : Potentiel de réduction par année en tonnes

Sous-actions	Type de déchets détournés	2026	2027	2028	2029	2030	2031
E1 - Promouvoir le dispositif éco-manifestations	Déchets détournés des OMR <i>En tonnes par an</i>	2	4	6	9	12	14,6
	Déchets détournés de la collecte sélective <i>En tonnes par an</i>	0,5	1	2	3	4	4,9
G2 - Promouvoir les pratiques de consommation responsables	Déchets détournés des OMR (couches et protections hygiéniques) <i>En tonnes par an</i>	4	8	12	15	18	20,5
I1 - Développer de nouvelles zones dédiées au réemploi en déchèterie et accompagner les projets de réemploi	Déchets détournés des déchèteries <i>En tonnes par an</i>	0	5	50	90	130	160
J1 - Accompagner les professionnels (artisans, commerçants, restaurateurs) vers une meilleure gestion des biodéchets	Biodéchets détournés des OMR provenant des professionnels <i>En tonnes par an</i>	10	40	70	80	90	100
J2 - Renforcer le déploiement des solutions de compostage collectif	Biodéchets détournés des OMR <i>En tonnes par an</i>	2	4	6	8	10	12
J3 - Améliorer et faciliter la pratique du compostage	Biodéchets détournés des OMR <i>En tonnes par an</i>	60	120	180	240	300	360
J5 - Limiter le gaspillage alimentaire en restauration collective	Biodéchets détournés des OMR <i>En tonnes par an</i>	0,15	0,3	0,45	0,6	0,75	0,9

K1 - Renforcer et faciliter les bonnes pratiques d'aménagement et d'entretien des jardins privés	Déchets verts détournés des déchèteries (impact aide locations broyeur aux usagers) <i>En tonnes par an</i>	12,5	12,5	12,5	12,5	12,5	12,5
K2 - Renforcer les bonnes pratiques dans la gestion des espaces verts publics	Déchets verts détournés des déchèteries <i>En tonnes par an</i>	50	100	200	350	425	500
K4 - Adapter le règlement des déchèteries aux évolutions des pratiques - Interdire l'apport de tontes en déchèterie	Déchets verts détournés des déchèteries <i>En tonnes par an</i>				4062,6	4062,6	4062,6
	Autres déchets détournés des déchèteries <i>En tonnes par an</i>				1616,4	1616,4	1616,4
L3 - Adapter les règlements de collecte et des déchèteries aux évolutions des pratiques -Interdire l'accès des professionnels en déchèterie	Déchets détournés des déchèteries <i>En tonnes par an</i>		150	500	1340	1340	1340
M - Mettre en place les sacs poubelle transparents pour la collecte des OMR			500	1200	1924	1924	1924
TOTAL	<i>En tonnes par an</i>	141	945	2239	9751	9945	10128

IV.2.2 Les coûts évités

La réduction des tonnages de DMA engendre des économies, les coûts étant en partie relatifs aux tonnages collectés et traités.

Du fait des évolutions conjoncturelles à venir, ces coûts sont difficiles à estimer. Néanmoins, en se basant sur les **coûts nets** du service déchet en 2023, avec une approche coûts constants et service constant (pas d'évolution de l'organisation du service), un calcul des économies potentielles peut être proposé.

Il aboutit à une économie de l'ordre de 616 000 € en 2031.

Cette estimation est très différente d'une estimation qui serait basée sur les **coûts aidés de la matrice des coûts¹ 2023** des déchets (qui prennent en compte l'ensemble des coûts liés à chaque tonne de déchets, y compris la part fixe liée au service déchet), qui conduirait à un montant plus important mais surestimé.

IV.3 Les moyens financiers et humains

Le programme de prévention et de réduction des déchets prévoit de s'appuyer sur les moyens existants, y compris les recrutements prévus en 2026.

¹ La matrice des coûts est un outil standardisé de présentation des coûts du service public de prévention et de gestion des déchets.

Le programme de prévention des déchets est principalement porté au sein de la CAN par les agents du service PREVALEC :

- Le chef de service prévention et mobilisation : **0,6 ETP/an**
- Le/la chargée de mission biodéchets et les agents de prévention biodéchets : **3,6 ETP/an**
- Le/la responsable réemploi et économie circulaire : **1 ETP/ an**
- Les agents de prévention et qualité du tri : **2ETP/an**
- Le pôle communication : **0,8 ETP/an**
- Le pôle RS et déchets des professionnels : **0,5 ETP/an**

D'autres pôles et services seront également mobilisés dans le cadre du PLPDMA, notamment :

- Le pôle exploitation – principalement le service déchèterie ;
- Le service ingénierie et pilotage de la performance ;
- Le service administratif et financier ;
- Le service développement économique ;
- Le service développement durable.

Le coût global sur 6 ans du PLPDMA est estimé à 3 600 000 €, soit 600 000 € par an en moyenne.

Tableau 5 : Moyens humains et financiers

Actions	Moyens Humains (Moyenne par an)	Moyens financiers (Total sur 6 ans – Hors moyens humains)
A - Piloter et animer le PLPDMA en concertation avec les partenaires	0,2	31 200,00 € Investissement : 0 € Fonctionnement : 31 200 € Comprenant notamment : - Les enquêtes en début et fin de PLPDMA - Les frais de bouche événements (CCES, partenaires)
B - Créer une dynamique interne autour du PLPDMA - Fil rouge de la direction PREVALEC	0,4	44 000,00 € Investissement : 0 € Fonctionnement : 44 000 € Comprenant notamment : - Les besoins en formation avec un organisme externe
C - Structurer un plan de communication global de prévention des déchets	0,7	130 000,00 € Investissement : 0 € Fonctionnement : 130 000 € Comprenant notamment : - L'impression et la diffusion des supports - Un accompagnement sur la communication en lien avec la psychologie sociale
D - Structurer un réseau de communication et d'information avec les partenaires et les communes	0,3	3 000,00 € Investissement : 0 € Fonctionnement : 3 000 € Comprenant notamment : - Frais de bouche lors des réunions
E - Mettre l'événementiel au service de la prévention	0,5	56 500,00 € Investissement : 0 € Fonctionnement : 56 500 € Comprenant notamment : - L'organisation de la SERD chaque année

		- <i>L'intervention ponctuelle d'une troupe de théâtre</i>
F - Maintenir et renforcer les programmes d'animations à destination des scolaires	0,4	11 000,00 € Investissement : 0 € Fonctionnement : 11 000 € <i>Comprenant notamment :</i> - <i>L'impression et la diffusion des supports</i>
G - Renforcer et développer le programme d'animations pour favoriser et accompagner les changements de comportement	0,4	27 000,00 € Investissement : 0 € Fonctionnement : 27 000 € <i>Comprenant notamment :</i> - <i>Les aides à l'achat de couches et protections hygiéniques lavables</i>
H - Améliorer l'éco-exemplarité de la CAN	0,3	18 000,00 € Investissement : 0 € Fonctionnement : 18 000 € <i>Comprenant notamment :</i> - <i>L'organisation annuelle d'animations internes à la CAN</i>
I - Renforcer et développer les offres de réemploi, réparation et mutualisation de biens	0,8	2 091 000,00 € Investissement : 60 000 € Fonctionnement : 2 031 000 € <i>Comprenant notamment :</i> - <i>Les marchés de prestation avec les acteurs du réemploi avec la création d'une recyclerie supplémentaire</i> - <i>Les subventions des cafés réparation et pour le déploiement de zones de gratuité</i>
J - Renforcer et développer la gestion de proximité des biodéchets ou Réduire la production de biodéchets et favoriser leur gestion de proximité	2,8	666 400,00 € Investissement : 423 000 € Fonctionnement : 243 400 € <i>Comprenant notamment :</i> - <i>L'achat des composteurs</i> - <i>Le marché de prestation pour l'animation et la gestion des sites de compostage</i> - <i>L'accompagnement pour la mise en place de composteurs collectifs</i>
K - Renforcer et développer les actions de réduction des déchets verts	0,4	286 000,00 € Investissement : 200 000 € Fonctionnement : 86 000 € <i>Comprenant notamment :</i> - <i>L'aide à la location de broyeurs</i> - <i>L'achat de 5 broyeurs mutualisés pour les communes</i> - <i>Une aide pour l'acquisition de matériel pour une ressourcerie végétale</i>
L - Accompagner les professionnels du territoire dans la prévention et la réduction de leurs déchets	0,6	195 000,00 € Investissement : 15 000 € Fonctionnement : 180 000 € <i>Comprenant notamment :</i> - <i>Le soutien à l'aménagement d'un lieu EIT et le co-financement d'un poste EIT porté par une association existante</i> - <i>L'accompagnement de 6 entreprises</i>
M - Mettre en place les sacs poubelle transparents pour la collecte des OMR	0,1	40 000,00 € Investissement : 0 € Fonctionnement : 40 000 € <i>Comprenant notamment :</i>

		- Achat et distribution de sacs transparents en phase d'expérimentation
--	--	---

IV.4 Les indicateurs

Le suivi de la mise en œuvre du PLPDMA est permis par les indicateurs du PLPDMA.

Les **indicateurs de programme** doivent permettre de suivre et évaluer le PLPDMA de manière générale.

Les **indicateurs d'actions** sont propres aux actions du programme. Ils sont de deux types :

- Les **indicateurs d'impact** ;
- Les **indicateurs d'activités**, qui regroupent eux-mêmes trois types d'indicateurs :
 - Les indicateurs de moyens ;
 - Les indicateurs de participation ;
 - Les indicateurs de tâche.

IV.4.1 Les indicateurs de programme

Les indicateurs de programme doivent permettre de suivre et évaluer le PLPDMA au regard des objectifs fixés. Ils sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 6 : Objectifs du PLPDMA et indicateurs de programme associés

Objectifs	Indicateurs
➤ Mobiliser les différents pôles du service PREVALEC dans le cadre du programme d'action et coopérer avec 2 autres directions de la CAN (développement durable et développement économique)	➤ Nombre de services mobilisés dans le cadre du déploiement des actions
➤ Créer une dynamique territoriale autour de la prévention des déchets, en mobilisant les acteurs du territoire dans une logique de gouvernance participative, avec au moins 10 communes et 15 acteurs territoriaux associés à la CCES, et 10 partenariats locaux formalisés au cours du programme.	➤ Nombres d'acteurs rejoignant la CCES ➤ Taux de participation à la CCES ➤ Nombre de partenariats locaux engagés
➤ Evaluer chaque année le coût évité dans le traitement des déchets grâce aux actions du programme de prévention	➤ Coûts évités en €
➤ Réduire en priorité les déchets verts, les déchets alimentaires et les déchets issus de la collecte sélective	➤ Tonnages par flux

➤ Evaluer l'évolution de la compréhension du programme de prévention en première et en dernière année du programme avec l'objectif d'une progression significative (+10% d'amélioration de la compréhension) entre les deux enquêtes	Sur la base de deux enquêtes, en début et fin de PLPDMA : ➤ Pourcentage de personnes ayant fait évoluer leurs pratiques entre la première et la seconde enquête ➤ Pourcentage de personnes qui font au moins 3 gestes de prévention encouragés par les actions du PLPDMA ➤ Pourcentage de personnes ayant vu au moins 3 communications sur la prévention des déchets dans l'année ➤ Pourcentage de personnes qui peut citer au moins un enjeu de la prévention des déchets
➤ Développer les actions favorisant les solutions collectives afin d'encourager et renforcer le lien social, pour obtenir la participation de 10 000 personnes supplémentaires aux actions du programme de la CAN contribuant au lien social	➤ Fréquentation des ateliers, cafés réparation... ➤ Fréquentation des lieux en lien avec la prévention et en partenariat avec la CAN (recycleries, sites compostage...) ➤ Nombre de projets/actions émanant des partenaires de l'agglomération (en lien avec les déchets)
➤ Développer les actions permettant la création d'emploi, y compris en insertion, en visant à développer au moins 10 nouveaux emplois dont 5 en insertion	➤ Nombre d'emplois créés
➤ Réaliser le bilan carbone du PLPDMA et contribuer à l'équivalent d'une diminution de 5% des émissions liées au service déchets de la CAN	➤ Pourcentage des émissions liées aux déchets, selon un périmètre à définir
➤ Mesurer, présenter en CCES et publier chaque année les résultats du PLPDMA	➤ Le taux d'avancement annuel du programme par rapport au calendrier initial.

IV.4.2 Les indicateurs d'activité et indicateurs d'impact

Les indicateurs d'impact et d'activités sont détaillés sur chacune des fiches action.

IV.5 Les modalités de déploiement

IV.5.1 Gouvernance

La gouvernance du PLPDMA est assurée par la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES).

La CCES se constitue des instances suivantes :

- **Les représentants de la CAN** : Élus, direction ;

Elle a vocation à être élargie aux instances suivantes :

- **Les communes** ;
- **Les acteurs locaux (associations locales, partenaires...).**

La CCES est un lieu de co-construction à vocation consultative et prospective :

- Elle donne son avis sur le projet ;
- Le bilan annuel du PLPDMA lui est présenté ;
- Tous les 6 ans la CCES évalue le PLPDMA.

Ses avis et travaux sont transmis à l'exécutif de la collectivité en charge du PLPDMA, qui reste décisionnaire.

IV.5.2 Partenariats envisagés

Le PLPDMA a été construit et sera mise en œuvre en lien avec les réalités économiques et sociales du territoire. Cette règle établie, l'ensemble des acteurs économiques et associatifs deviennent des partenaires potentiels pour la mise en œuvre des actions comprises dans le PLPDMA.

Sur le territoire de la CAN, de nombreux acteurs de la société civile et des acteurs du secteur privé participent et portent eux-mêmes des actions de réduction des déchets. Chaque fois que cela est pertinent, la CAN cherche à développer des partenariats avec les acteurs impliqués, de manière formalisée ou non, suivant les besoins des projets et le rôle des acteurs impliqués.

IV.5.3 Communication

La communication joue un rôle important dans la réussite d'un PLPDMA. La communication est présente dans chacune des actions et est le sujet principal de l'un des grands axes du PLPDMA de la CAN.

Dans le cadre d'un dialogue et avec l'accord des porteurs de projet, la CAN souhaite contribuer à la valorisation des actions portées sur le territoire en faveur de la prévention des déchets.

Le PLPDMA sera transmis, à la suite de son adoption, au préfet de la Région et au Directeur régional de l'ADEME.

Le PLPDMA sera également mis à disposition sur le site internet de la CAN.

Enfin, le PLPDMA, ainsi que ses bilans annuels (intégrés ou non dans le rapport annuel sur la qualité du service Déchets), seront mis à disposition du public sur le site Internet de la CAN. Une version papier du PLPDMA sera tenue à disposition du public au siège de l'agglomération.

V. Fiches actions du PLPDMA

Le PLPDMA s'articule autour de 4 axes, et se décline en 13 fiches actions.

Ces fiches sont présentées ci-dessous.

Piloter et animer le PLPDMA en concertation avec les partenaires

A

Flux concernés :
Toutes ressources

Type d'action :
Prévention, pilotage

Référents

- Interne PREVALEC : chef de service prévention

Potentiel de réduction
(En t/an à horizon 2031)


0 t/an

Moyens financiers
(Global - Hors moyens humains)

€
31 200 €

Moyens humains
(En moyenne sur 6 ans)


0,2 ETP

Contexte

Le PLPDMA est une feuille de route pour le service PREVALEC, portée par le pôle prévention et mobilisation

Enjeux objectifs généraux

et

Les enjeux sont des enjeux de pilotage, de gouvernance et de mobilisation des partenaires

Pilotage

Assurer la mise en œuvre et le suivi opérationnel du projet

Garantir un suivi effectif des actions mises en œuvre

Garantir un suivi de l'impact des actions mises en œuvre par la réalisation d'enquêtes

Gouvernance

Assurer un pilotage politique du PLPDMA

Répondre aux obligations réglementaires du PLPDMA concernant la tenue annuelle d'au moins une réunion de la CCES

Mobiliser les élus du territoire en les associant à la CCES

Mobiliser les acteurs du territoire en les associant à la CCES

Partenariats

Mobiliser les partenaires dans le cadre du PLPDMA

Animer le réseau des partenaires

Objectifs chiffrés :

- 1 réunion de l'équipe projet par trimestre
- 1 CCES par an, avec 1 avis de la CCES
- 1 événement partenaire par an
- 1 bilan annuel réalisé chaque année du PLPDMA
- 2 enquêtes réalisées en début et fin de PLPDMA

Sous-actions

- A1 - Pilotage et suivi de la mise en œuvre du programme d'action (calendrier, indicateurs, budget...)
- A2 - Assurer l'animation du PLPDMA et la mobilisation des partenaires

Descriptif

A1 - Pilotage et suivi de la mise en œuvre du programme d'action (calendrier, indicateurs, budget...)

Pilotage

- Constituer une équipe projet PLPDMA et organiser une réunion de suivi, une fois par trimestre, avec l'équipe projet du PLPDMA. Des membres d'autres directions (hors PREVALEC) sont invités à participer (développement économique, développement durable notamment)
- Intégrer le sujet de la prévention des déchets ménagers et assimilés aux réunions sur le Plan Climat Air Energie

Suivi

- Rédiger et diffuser les comptes-rendus des réunions aux participants
- Etablir un calendrier de tenue des actions et le tenir à jour
- Formaliser des processus de suivi des actions du programme et tenir à jour un tableau d'avancement
- Réaliser un bilan annuel du PLPDMA à l'occasion de la CCES, et un bilan plus large à mi-parcours afin de prévoir d'éventuelles réorientation (en interne)

	- Réaliser deux enquêtes, au début du programme et à la fin, afin d'évaluer l'évolution de la compréhension de la politique déchet et prévention, et de mesurer l'impact du PLPDMA sur les comportements des usagers (changements de pratiques) A2 - Assurer l'animation du PLPLDMA et la mobilisation des partenaires <u>Animation</u> - Organiser au moins une réunion annuelle de la CCES, qui sera élargie aux acteurs et élus du territoire (au moins 10 communes et 15 acteurs pour composer la CCES) <u>Partenariats</u> - Organiser un temps fort annuel avec les partenaires du service PREVALEC (incluant les prestataires, les acteurs engagés, les services communaux) pour créer et maintenir une dynamique autour de la prévention des déchets					
Partenaires	Acteurs locaux			Acteurs institutionnels		
	• Les associations (Vent d'Ouest, Bazar ect, Zéro Waste...) • Les CSC • Les professionnels des 5R : Emmaüs, Trio. Ateliers du bocage, Ateliers du rond-point...			• Les chambres : CMA, CCI • Le Développement économique de la CAN • Le Développement Durable de la CAN		
Public cible	• Les directions de la CAN • Les élus communaux • Les partenaires et acteurs engagés du territoire • Les membres de la CCES					
Moyens humains engagés au sein de la collectivité (En ETP/an)						
Nota : base de calcul des ETP : 200 jours travaillés par an. (0,1 ETP = 20 jours soit 1 mois à plein temps).						
&						
Dépenses prévues (hors moyens humains internes)						
Années	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Moyens humains	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Moyens financiers	13 200 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €	13 200 €
	31 200 €					
Dont investissement	0 €					
Dont fonctionnement	31 200 €					
Indicateurs (moyens, participation ou impact)					Objectifs chiffrés	
Moyens	1	Nombre de réunions annuelles de l'équipe projet PLPDMA				4 / an
Moyens	2	Nombre de réunions de la CCES				1 / an
Participation	3	Nombre de participants aux CCES				10 communes 15 acteurs locaux
Participation	4	Nombre d'interventions en réunion auprès d'autres services (lien PCAET, développement économique...)				1 / an
Moyens	5	Nombre d'événements organisés pour les partenaires				1 / an
Tâche	7	Réalisation du bilan annuel du PLPDMA, incluant un bilan de mi-parcours				1 / an
Tâche	8	Mesure de l'impact du PLPDMA via des enquêtes auprès des usagers				1 en 2026 + 1 en 2031
Calendrier de réalisation						
	2026	2027	2028	2029	2030	2031
A1	Enquête	☑	☑	☑	☑	Enquête
A2	☑	☑	☑	☑	☑	☑

Créer une dynamique interne autour du PLPDMA - Fil rouge de la direction PREVALEC

B

Flux concernés :
Toutes ressources

Type d'action :
Prévention, pilotage

Référents

- Interne PREVALEC : chef de service prévention

Potentiel de réduction
(En t/an à horizon 2031)



0 t/an

Moyens financiers
(Global - Hors moyens humains)



44 000 €

Moyens humains
(En moyenne sur 6 ans)



0,4 ETP

Contexte

PREVALEC est en cours de restructuration depuis plusieurs années. La prévention des déchets est envisagée comme une thématique centrale de la direction PREVALEC, permettant de mobiliser l'ensemble des agents vers un objectifs communs vertueux de réduction des déchets ménagers et assimilés produits sur le territoire.

Enjeux objectifs généraux

Pilotage et mobilisation
Associer les agents des services concernés dans le déploiement et le suivi du programme d'actions
Mobiliser les agents PREVALEC dans le cadre du PLPDMA
Garantir l'évolutivité du programme en fonction des réalités pratiques des services

Communication
Assurer une diffusion de l'information sur le PLPDMA au sein des services de la direction PREVALEC

Formation
Assurer la montée en compétence des agents en lien avec les actions du PLPDMA

Objectifs chiffrés :

- 4 réunions de partage des travaux des groupes de travail
- 1 participation annuelle au bilan interne de la direction PREVALEC
- 2 newsletter internes par an envoyées à l'ensemble des agents

Sous-actions

- B1 - Structurer le travail sur les actions du PLPDMA
- B2 - Assurer l'animation du service et la mobilisation des agents
- B3 - Mettre en place un plan de formation adapté aux besoins de la collectivité (accompagnement des pros, etc.)

Descriptif

B1 - Structurer le travail sur les actions du PLPDMA

- Mettre en place des groupes de travail (avec les services concernés) pour la mise en œuvre et le suivi de certaines actions du PLPDMA. Chaque groupe de travail sera invité, au moins une fois par an, à un temps de restitution et d'échanges (auprès des autres groupes et agents intéressés) afin d'enrichir leurs travaux et de réfléchir sur les problématiques rencontrées.
- Mutualiser les moyens d'animation entre les différents services de la direction PREVALEC

B2 - Assurer l'animation du service et la mobilisation des agents

- Participer et intervenir lors du bilan interne de la direction PREVALEC afin de présenter et valoriser les actions du PLPDMA
- Assurer une diffusion de l'information sur les actions du PLPDMA, via une newsletter interne, visant à rendre visible les bonnes pratiques et montrer l'avancement du programme

B3 - Mettre en place un plan de formation adapté aux besoins de la collectivité (accompagnement des pros, etc.)

	- Identifier les besoins en formation des agents afin qu'ils puissent assurer les missions du PLPDMA ou qu'ils puissent informer et sensibiliser les usagers avec qui ils sont en contact sur la prévention des déchets - Organiser si besoin des temps de formation pour les agents, soit en interne, soit en faisant appel à des organismes de formation					
Partenaires	Acteurs locaux			Acteurs institutionnels		
				• Pôles et agents de la direction PREVALEC		
Public cible	• Agents de la direction PREVALEC					
Moyens humains engagés au sein de la collectivité (En ETP/an) Nota : base de calcul des ETP : 200 jours travaillés par an. (0,1 ETP = 20 jours soit 1 mois à plein temps). & Dépenses prévues (hors moyens humains internes)						
Années	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Moyens humains	0,1	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
Moyens financiers	10 000 €	8 000 €	5 000 €	5 000 €	8 000 €	8 000 €
	44 000 €					
Dont investissement	0 €					
Dont fonctionnement	44 000 €					
Indicateurs (moyens, participation ou impact)					Objectifs chiffrés	
Moyens	1	Nombre de réunion de partage des groupes de travail			4 / an	
Moyens	2	Nombre d'intervention en bilan annuel PREVALEC			1 / an	
Moyens	3	Nombre de newsletters prévention envoyées			2 / an	
Participation	4	Nombre d'abonnés à la newsletter prévention			50% des agents	
Participation	5	Nombre d'agents formés dans le cadre du PLPDMA			100% des besoins identifiés	
Calendrier de réalisation						
	2026	2027	2028	2029	2030	2031
B1	☑	☑	☑	☑	☑	☑
B2	☑	☑	☑	☑	☑	☑
B3	☑	☑	☑	☑	☑	☑

Axe 2 : Communiquer efficacement sur la prévention des déchets

Structurer un plan de communication global de prévention des déchets			C
Flux concernés : Toutes ressources		Type d'action : Communication	
Référénts - Interne PREVALEC : chef de service prévention, cheffe de service communication et relations usagers			
Potentiel de réduction (En t/an à horizon 2031)  0 t/an	Moyens financiers (Global - Hors moyens humains) € 130 000 €	Moyens humains (En moyenne sur 6 ans)  0,7 ETP	
Contexte	La direction PREVALEC s’est dotée d’un service communication et relation usagers afin de communiquer plus efficacement auprès des usagers. Ce nouveau pôle travaille en lien étroit avec service prévention et mobilisation afin d’assurer une communication régulière sur la prévention des déchets.		
Enjeux et objectifs généraux	L’enjeu est de structurer la communication sur la prévention des déchets afin de la rendre plus visible, régulière et impactante. L’objectif est d’assurer la compréhension par les usagers de la politique déchet et des actions de prévention, en mettant notamment l’accent sur la cohérence des actions, les enjeux environnementaux mais aussi économiques et financiers. Il s’agit également de rendre visible et accessible l’information sur les actions menées (à la fois par la CAN et par les acteurs locaux) et les solutions existantes. Objectifs chiffrés : - 1 plan de communication à déployer sur la durée du PLPDMA - 4 réunions de suivi annuelles du plan de communication - 1 charte graphique créée et utilisée - 1 appel à manifestation d’intérêt « influenceur déchets » - 100% des nouveaux habitants ont reçu une « valise accueil » - 80% des hébergements touristiques mettent à disposition une « valise accueil touristes » - 100% des professionnels demandant un équipement pour la collecte reçoivent une « valise accueil professionnels »		
Sous-actions	• C1 - Construire un plan de communication "prévention des déchets" visant à informer et accompagner les changements de comportement • C2 - Déployer et suivre le plan communication "prévention des déchets" • C3 - Utiliser l'application MonTri pour diffuser les actions et messages de prévention • C4 - Développer une communication spécifique à l'accueil sur le territoire, pour les nouveaux habitants et des touristes et des professionnels		
Descriptif	C1 - Construire un plan de communication "prévention des déchets" visant à informer et accompagner les changements de comportement - Créer un groupe de travail pour l'élaboration du plan de communication à déployer et suivre sur les 6 ans du PLPDMA - Identifier les moyens de communication et canaux adaptés à disposition et les moyens et canaux de communication à développer - Identifier les axes du plan de communication (thématiques, actions, changement de comportement...) - Identifier les publics cibles - Evaluer la possibilité d'impliquer les habitants dans la communication, sous la forme d'un concours de slogan		

	C2 - Déployer et suivre le plan communication "prévention des déchets" - Organiser une réunion de suivi et d'adaptation du plan communication une fois par trimestre - Créer une charte graphique de la direction PREVALEC, en se basant sur le travail réalisé pour la RS - Développer les solutions de communication en lien avec la psychologie sociale pour amplifier les changements de comportement, et se faire accompagner dans cette démarche - Etudier la possibilité de mobiliser un influenceur prévention (appel à manifestation d'intérêt ou autres possibilités à étudier) C3 - Utiliser l'application MonTri pour diffuser les actions et messages de prévention - Une fois l'application MonTri opérationnelle, communiquer pour la faire connaître largement auprès des usagers, et l'intégrer dans le plan de communication comme un canal supplémentaire pour la diffusion des messages de prévention C4 - Développer une communication spécifique à l'accueil sur le territoire, pour les nouveaux habitants et des touristes et des professionnels - Actualiser la valise d'accueil "nouveaux habitants", avec les informations à jour sur la prévention et la gestion des déchets (pratiques de réduction des déchets et consignes de tri), en prévoyant des flyers avec un QR code renvoyant vers l'application MonTri - Créer une valise d'accueil "touristes" sur le même modèle, en lien avec l'office de tourisme, à transmettre aux hébergeurs (hôteliers, AirBnB, gîtes...) - Créer une valise d'accueil « professionnels » sur le même modèle, en lien avec les chambres consulaires et fédérations professionnelles.					
Partenaires	Acteurs locaux			Acteurs institutionnels		
	• Les acteurs du tourisme • Les bailleurs, agences immobilières, notaires • Les CROUS • Les acteurs locaux engagés et les organisateurs d'événements en lien avec la prévention des déchets			• Les chambres : CMA, CCI • Les communes • Les service communication de la CAN		
Public cible	• L'ensemble des usagers					
Moyens humains engagés au sein de la collectivité (En ETP/an) Nota : base de calcul des ETP : 200 jours travaillés par an. (0,1 ETP = 20 jours soit 1 mois à plein temps).						
& Dépenses prévues (hors moyens humains internes)						
Années	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Moyens humains	0,5	0,8	0,7	0,7	0,7	0,7
Moyens financiers	65 000 €	10 000 €	10 000 €	25 000 €	10 000 €	10 000 €
	130 000 €					
Dont investissement	0 €					
Dont fonctionnement	130 000 €					
Indicateurs (moyens, participation ou impact)				Objectifs chiffrés		
Moyens	1	Nombre de réunions sur l'élaboration et le suivi du plan de communication			4 / an	
Moyens	2	Nombre de campagnes de communication et post sur les canaux identifiés			≥ 1 campagne par an ≥ 5 post par mois	
Tâche	3	Création et utilisation d'une charte graphique PREVALEC			100% en 2026	
Moyens	4	Nombre de post liés à la prévention sur l'application MonTri			≥ 5 post par mois	
Participation	5	Nombre d'utilisateurs de l'application MonTri			x	
Moyens	6	Pourcentage de valise distribuée par rapport aux nouveaux arrivants, aux hébergements touristiques, et aux professionnels faisant une demande d'équipement (Cf portrait de territoire – Nouveaux habitants entrants)			100 % des nouveaux habitants 100 % des professionnels faisant une demande d'équipement 80 % des hébergements touristiques	

Calendrier de réalisation						
	2026	2027	2028	2029	2030	2031
C1	Création plan communication					
C2	Charte graphique	☒	☒	☒	☒	☒
C3	☒	☒	☒	☒	☒	☒
C4		Création valises	☒	☒	☒	☒

Structurer un réseau de communication et d'information avec les partenaires et les communes

D

Flux concernés :
Toutes ressources

Type d'action :
Communication

Référents

- Interne PREVALEC : chef de service prévention, cheffe de service communication et relations usagers

Potentiel de réduction
(En t/an à horizon 2031)


0 t/an

Moyens financiers
(Global - Hors moyens humains)

€
3 000 €

Moyens humains
(En moyenne sur 6 ans)


0,3 ETP

Contexte

L'impact de la communication est faible sur le territoire.

Enjeux et objectifs généraux

Le PLPDMA doit permettre de gagner en visibilité, de rendre les messages plus impactants et de diffuser plus largement l'information.
Pour y parvenir, la CAN doit mobiliser les partenaires et les communes afin de travailler ensemble et relayer les informations et communications sur le territoire, en lien avec le plan de communication qui sera élaboré (Cf fiche action C).

L'objectif est également de soutenir les actions qui s'inscrivent dans une logique de prévention des déchets, portées par les partenaires

Objectifs chiffrés :

- 70% des communication sont relayées par les communes et les partenaires

Sous-actions

- D1 - Identifier les partenaires et renforcer les liens avec les partenaires
- D2 - Renforcer le lien avec les communes du territoire
- D3 - Travailler avec l'ensemble des services de la CAN et créer une dynamique autour des actions de prévention

Descriptif

D1 - Identifier les partenaires et renforcer les liens avec les partenaires

- Identifier les partenaires et les structures relais, et tenir l'information à jour au fil des ans
- Nommer un référent pour la communication avec les partenaires, qui soit identifié auprès d'eux
- Valoriser les acteurs engagés et faire connaître les solutions locales existantes dans le plan de communication
- S'appuyer sur les partenaires et relais pour communiquer auprès du grand public
- Identifier la CAN comme relais d'information pour les partenaires auprès du grand public et relayer les informations des partenaires après relecture/vérification
- Encourager les potentiels partenaires et/ou relais à se faire connaître auprès de la collectivité et développer de nouveaux partenariats

D2 - Renforcer le lien avec les communes du territoire

- Identifier les relais d'information et communication au sein des communes, les personnes ressources ou en charge de la communication
- S'appuyer sur les communes pour communiquer auprès des habitants
- Valoriser et faire connaître les actions et solutions proposées par les communes

D3 - Travailler avec l'ensemble des services de la CAN et créer une dynamique autour des actions de prévention

- Travailler avec les autres directions de la CAN pour identifier les partenaires (lien D1)
- Mutualiser les moyens de communication

	- Communiquer en interne afin d'assurer une cohérence travail/maison					
Partenaires	Acteurs locaux			Acteurs institutionnels		
	- Les centres sociaux culturels - Les associations (Bazar ect, Zero déchets Pays Niortais, Vent d’Ouest...) - Les partenaires et acteurs locaux engagés - Les professionnels			- Les communes - Les services communication de la CAN - Les autres directions de la CAN - Les chambres consulaire et fédération professionnelles : CMA, CCI, UMIH...		
Public cible	L’ensemble des usagers					
Moyens humains engagés au sein de la collectivité (En ETP/an) Nota : base de calcul des ETP : 200 jours travaillés par an. (0,1 ETP = 20 jours soit 1 mois à plein temps). & Dépenses prévues (hors moyens humains internes)						
Années	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Moyens humains	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Moyens financiers	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €
	3 000 €					
Dont investissement	0 €					
Donc fonctionnement	3 000 €					
Indicateurs (moyens, participation ou impact)						Objectifs chiffrés
Moyens	1	Nombre de référents auprès des partenaires pour assurer une communication régulière				1
Tâche	2	Liste des partenaires				Réalisée à 100% en 2026
Participation	3	Nombre de communications relayées par les communes				70 % des demandes
Participation	4	Nombre de communications relayées par la CAN pour les partenaires ou les communes				70 % des demandes
Calendrier de réalisation						
	2026	2027	2028	2029	2030	2031
D1	Identification	☑	☑	☑	☑	☑
D2	Identification	☑	☑	☑	☑	☑
D3	☑	☑	☑	☑	☑	☑

Mettre l'événementiel au service de la prévention

E

Flux concernés :
Toutes ressources

Type d'action :
Accompagnement, sensibilisation

Référents

- Interne PREVALEC : chef de service prévention et agents de prévention

Potentiel de réduction
(En t/an à horizon 2031)



19,5 t/an

Moyens financiers
(Global - Hors moyens humains)



56 500 €

Moyens humains
(En moyenne sur 6 ans)



0,5 ETP

Contexte

La CAN propose un accompagnement à la gestion responsable des déchets lors des événements organisés sur le territoire. En 2023, le service PREVALEC a géré 84 manifestations, dont 38 se sont engagées dans des actions de prévention. La CAN souhaite augmenter le nombre de manifestations engagées dans des actions de prévention, mais aussi rendre la prévention des déchets visibles lors des événements sur le territoire

Enjeux et objectifs généraux

L'enjeu est de rendre visible la prévention lors des manifestations sur le territoire, et d'atteindre un plus large public, y compris les personnes éloignées des questions d'environnement et de réduction des déchets.

Objectifs chiffrés :

- Gérer jusqu'à 125 manifestations par an, 100% engagées dans des actions de prévention ;
- Réduire les déchets générés par ces événements de 19,5 t /an

Sous-actions

- E1 - Promouvoir le dispositif d'accompagnement à la gestion des déchets des manifestations
- E2 - Promouvoir et participer aux événements du territoire en lien avec l'environnement et la prévention des déchets
- E3 - Créer de nouveaux espaces d'échanges avec les habitants

Descriptif

- E1 - Promouvoir le dispositif d'accompagnement à la gestion des déchets des manifestations
- S'appuyer sur les partenaires pour relayer les informations sur le dispositif, y compris les communes et mettre en place une communication "ce mois-ci, ils ont organisé une manifestation en limitant les déchets" pour valoriser les organisateurs impliqués (Lien fiche action C)
 - Recevoir les demandes d'accompagnement des organisateurs et les traiter : rencontrer les organisateurs afin de proposer un accompagnement adapté ayant pour objectif la prévention des déchets et mettre à disposition les bacs nécessaires
- E2 - Promouvoir et participer aux événements du territoire en lien avec l'environnement et la prévention des déchets
- Coordonner la SERD avec les acteurs partenaires : organiser une réunion de préparation annuelle en associant les partenaires, et créer un programme commun d'animations pour la semaine
 - Communiquer et organiser des animations lors de la SERD
 - Identifier les événements en lien avec l'environnement et la prévention des déchets et proposer une participation de la CAN avec un stand et/ou une animation prévention des déchets
 - Identifier les salons et forums professionnels et proposer une participation de la CAN avec un stand et/ou une animation prévention des déchets
 - Promouvoir les événements organisés par les acteurs du territoire en lien avec la réduction des déchets
- E3 - Créer de nouveaux espaces d'échanges avec les habitants
- Poursuivre les opérations et interventions sur les marchés, auprès de partenaires, de groupes d'habitats, et des quartiers prioritaires, notamment dans le cadre des quartiers engagés 2030
 - Renforcer l'impact de ces opérations en utilisant la théâtralisation pour communiquer sur la réduction et la prévention des déchets

Partenaires	Acteurs locaux			Acteurs institutionnels		
	- Les centres sociaux culturels - Les acteurs engagés dans la prévention des déchets (Bazar ect, Zero déchets Pays Niortais, Vent d'Ouest...)			- Les communes - Les services communication de la CAN - Les chambres consulaires et fédérations professionnelles : CMA, CCI, UMIH... pour les événements professionnels		
Public cible	- L'ensemble des usagers - Les organisateurs d'événements sur le territoire					
Moyens humains engagés au sein de la collectivité (En ETP/an) Nota : base de calcul des ETP : 200 jours travaillés par an. (0,1 ETP = 20 jours soit 1 mois à plein temps). & Dépenses prévues (hors moyens humains internes)						
Années	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Moyens humains	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
Moyens financiers	5 500 €	3 000 €	12 000 €	12 000 €	12 000 €	12 000 €
	56 500 €					
	0 €					
	56 500 €					
Indicateurs (moyens, participation ou impact)					Objectifs chiffrés	
Moyens	1	Nombre de communications mensuelles « ils ont organisé une manifestation responsable »				1 / mois
Impact	2	Nombre de manifestations accompagnées sur la réduction des déchets				≥ 100 / an
Moyen	3	Nombre de réunions annuelles avec les partenaires pour l'organisation de la SERD				1
Tâches	4	Réalisation d'un programme annuel conjoint d'animation pour la SERD				1 / an
Participation	5	Nombre de participants aux ateliers organisés lors de la SERD				En augmentation
Moyen	6	Nombre d'opérations organisées pour « aller vers »				≥ 4 / an
Calendrier de réalisation						
	2026	2027	2028	2029	2030	2031
E1	☑	☑	☑	☑	☑	☑
E2	☑	☑	☑	☑	☑	☑
E3		☑	☑	☑	☑	☑

Maintenir et renforcer les programmes d'animation en milieu scolaire

F

Flux concernés :
Toutes ressources

Type d'action :
Sensibilisation

Référents

- Interne PREVALEC : chef de service prévention, agents de prévention

Potentiel de réduction
(En t/an à horizon 2031)



0 t/an

Moyens financiers
(Global - Hors moyens humains)



11 000 €

Moyens humains
(En moyenne sur 6 ans)



0,4 ETP

Contexte

En 2023, 56 animations de sensibilisation à la prévention et au tri de déchets ont été réalisées en milieu scolaire. La CAN souhaite poursuivre ses actions auprès de ce public et outiller les équipes pédagogiques pour conduire les actions de prévention.

Enjeux et objectifs généraux

L'enjeu est de continuer et renforcer le programme d'animations afin de continuer à sensibiliser le public scolaire. Il s'agit également de pouvoir sensibiliser les équipes pédagogiques et le personnel des établissements, pour favoriser les bonnes pratiques et induire des changements de pratiques pérennes en milieu scolaire.

Objectifs chiffrés :

- Réaliser plus de 55 animations par an auprès des scolaires
- Accompagner 100% des établissements demandeurs (diagnostic matériel et bonnes pratiques)

Sous-actions

/

Descriptif

Sensibiliser les élèves

- Faire le bilan des animations scolaires et périscolaires existantes et, en fonction des attentes et besoins, faire évoluer le programme
- Poursuivre les animations scolaires et périscolaires
- Utiliser des vidéos éducatives sur les différents équipements de prévention et gestion des déchets

Accompagner les équipes pédagogiques et le personnel des établissements

- Réaliser des interventions pour sensibiliser les équipes pédagogiques et le personnel des établissements scolaires et périscolaires au tri et à la prévention des déchets
- Réaliser un diagnostic matériel dans les établissements (bacs, composteurs...) afin de s'assurer qu'ils disposent du matériel nécessaire aux actions de prévention des déchets

Partenaires

Acteurs locaux

- Les établissements scolaires et périscolaires

Acteurs institutionnels

- Les communes

Public cible

- Les élèves
- Les équipes pédagogiques et le personnel des établissements scolaires

Moyens humains engagés au sein de la collectivité (En ETP/an)

Nota : base de calcul des ETP : 200 jours travaillés par an. (0,1 ETP = 20 jours soit 1 mois à plein temps).

&

Dépenses prévues (hors moyens humains internes)

Années	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Moyens humains	0,4	0,4	0,4	0,5	0,5	0,5

Moyens financiers		6 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
		11 000 €					
Dont investissement		0 €					
Dont fonctionnement		11 000 €					
Indicateurs (moyens, participation ou impact)							Objectifs chiffrés
Moyens	1	Nombre d’animations réalisées auprès des élèves					> 55 /an
Moyen	2	Nombre d’interventions auprès des équipes pédagogiques et du personnel					100 % des demandes
Tâche	3	Programme d’animations évolutif et adapté sur la prévention des déchets					1 / an
Participation	4	Nombre d’élèves ayant assisté à une animation en milieu scolaire					≥ 1000 / an
Calendrier de réalisation							
		2026	2027	2028	2029	2030	2031
F		Evaluation et mise à jour du programme	☑	☑	☑	☑	☑

Axe 3 : Sensibiliser et faciliter les changements de comportement

Renforcer et développer le programme d'animation pour favoriser et accompagner les changements de comportement		G
Flux concernés : Toutes ressources	Type d'action : Sensibilisation	
Référents - Interne PREVALEC : chef de service prévention, agents de prévention		
Potentiel de réduction (En t/an à horizon 2031)  20,5 t/an	Moyens financiers (Global - Hors moyens humains) € 27 000 €	
Contexte	En 2023, 124 animations de sensibilisation à la prévention et au tri de déchets ont été réalisées auprès du grand public (hors milieu scolaire). La CAN souhaite poursuivre ses actions auprès du grand public et promouvoir davantage les pratiques de consommation responsables comme le vrac, tout en proposant des aides sur des produits spécifiques.	
Enjeux et objectifs généraux	L'enjeu est de proposer un programme d'animation suffisamment large et adapté à différents publics cibles, afin de montrer aux habitants comment faire autrement, et faciliter les changements de pratiques. Objectifs chiffrés : - 36 ateliers du programme « Maison et jardin au naturel » par an - 1 animation de sensibilisation par mois portée par la CAN - Plus de 40 animations grand public sur la prévention par an sur le territoire - 5 crèches utilisent des couches lavables à l'issue du PLPDMA - 100 familles bénéficient d'une aide à l'achat de couches lavables - 50 aides à l'achat pour les protections hygiéniques sont distribuées par an	
Sous-actions	• G1 - Poursuivre les programmes d'animations thématiques à destination des citoyens • G2 - Promouvoir les pratiques de consommation responsables	
Descriptif	G1 - Poursuivre les programmes d'animations thématiques à destination des citoyens - Poursuivre le programme d'animation Maison et jardin au naturel - Poursuivre les animations auprès du grand public sur le tri et la prévention des déchets G2 - Promouvoir les pratiques de consommation responsables - Inciter les crèches à l'utilisation des couches lavables - Continuer la promotion des couches lavables par le soutien à l'achat - Promouvoir les protections périodiques réutilisables en mettant en place un soutien à l'achat - Promouvoir le vrac via la communication	
Partenaires	Acteurs locaux	Acteurs institutionnels
	• Les acteurs partenaires pour la sensibilisation et l'animation • Les crèches du territoire • Les centres socio-culturels • Les commerces • Le réseau des assistantes sociales • Les collèges et lycées	• Les communes
Public cible	• Le grand public	

Moyens humains engagés au sein de la collectivité (En ETP/an)						
Nota : base de calcul des ETP : 200 jours travaillés par an. (0,1 ETP = 20 jours soit 1 mois à plein temps).						
&						
Dépenses prévues (hors moyens humains internes)						
Années	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Moyens humains	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Moyens financiers	4 500 €	4 000 €	4 000 €	4 500 €	5 000 €	5 000 €
	27 000 €					
Dont investissement	0 €					
Dont fonctionnement	27 000 €					
Indicateurs (moyens, participation ou impact)						Objectifs chiffrés
Moyen	1	Nombre d’animations grand public sur le territoire				> 40 /an
Participation	2	Nombre de participants aux animations proposées				> 600
Participation	3	Nombre de crèches partenaires pour la mise en place de couches lavables				5
Moyen	4	Nombre d’aides versées pour l’achat de couches lavables				100 familles
Moyen	5	Nombre d’aides versées pour l’achat de protection périodiques				50 / an
Calendrier de réalisation						
	2026	2027	2028	2029	2030	2031
G1	☑	☑	☑	☑	☑	☑
G2	☑	☑	☑	☑	☑	☑

Améliorer l'éco-exemplarité de la CAN

H

Flux concernés :
Toutes ressources

Type d'action :
Sensibilisation

Référents

- Interne PREVALEC : chef de service prévention, agents de prévention

Potentiel de réduction
(En t/an à horizon 2031)



0 t/an

Moyens financiers
(Global - Hors moyens humains)



18 000 €

Moyens humains
(En moyenne sur 6 ans)



0,3 ETP

Contexte

La CAN compte plus de 20 services, et 823 agents en 2023.

Enjeux objectifs généraux

L'enjeu est d'associer l'ensemble des agents de l'agglomération à la politique de prévention des déchets, afin de créer une culture commune de prévention des déchets. Les agents sont ainsi des ambassadeurs de la prévention, au travail comme à la maison.

L'objectif pour la Can est d'être éco-exemplaire en matière de prévention des déchets.

Objectifs chiffrés :

- 1 journée interne de prévention des déchets par an
- 10 temps de sensibilisation à destination des agents par an
- 4 temps forts organisés par an (digital clean up donnez-prenez, ateliers)

Sous-actions

- H1 - Créer un cycle de formation pour les agents
- H2 - Renforcer les pratiques responsables en s'appuyant sur le SPASER
- H3 - Généraliser les bonnes pratiques au sein des services

Descriptif

- H1 - Créer un cycle de formation pour les agents
- Organiser une demi-journée par an pour les agents PREVALEC, intégrant un temps de sensibilisation et de présentation des actualités du service
 - Accompagner les agents des communes et des sites de l'agglomération sur le tri et la prévention des déchets, en proposant une visite diagnostic sur site et un temps d'échange et de conseil
- H2 - Renforcer les pratiques responsables en s'appuyant sur le SPASER
- Augmenter la part de bien issus du réemploi dans les achats de la CAN
 - Diminuer les emballages lors des achats
- H3 - Généraliser les bonnes pratiques au sein des services
- Participer au Digital Clean Up chaque année afin d'encourager au don des appareils non utilisés
 - Valoriser les actions de réemploi déjà existantes au sein des services (communication interne)
 - Organiser une fois par an une journée zéro déchet en interne de la CAN, VDN, CCAS
 - Organiser des ateliers "fais-le toi-même" en interne de la CAN, VDN, CCAS
 - Organiser un donnez-prenez en interne de la CAN, VDN, CCAS tous les 2 ans

Partenaires

Acteurs locaux

Acteurs institutionnels

- Les communes (agents, DGS)
- Services de la CAN

Public cible

- Les agents de la CAN, des communes et du CCAS

Moyens humains engagés au sein de la collectivité (En ETP/an)

Nota : base de calcul des ETP : 200 jours travaillés par an. (0,1 ETP = 20 jours soit 1 mois à plein temps).

&

Dépenses prévues (hors moyens humains internes)

Années	2026	2027	2028	2029	2030	2031
--------	------	------	------	------	------	------

Moyens humains		0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Moyens financiers		3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €
		18 000 €					
Dont investissement		0 €					
Dont fonctionnement		18 000 €					
Indicateurs (moyens, participation ou impact)							Objectifs chiffrés
Moyen	1	Nombre de temps de sensibilisation proposés					10 / an
Moyen	2	Nombre de journées internes « prévention des déchets »					1 / an
Participation	3	Nombre d’agents mobilisés lors de la journée interne					10 %
Moyen	4	Nombre de temps forts organisés en interne (digital clean up, donnez-prenez, ateliers “do it yourself” et de réparation)					4 / an
		+ indicateurs du SPASER					
Calendrier de réalisation							
	2026	2027	2028	2029	2030	2031	
H1	Création	☑	☑	☑	☑	☑	
H2	☑	☑	☑	☑	☑	☑	
H3	☑	☑	☑	☑	☑	☑	

Renforcer et développer les offres de réemploi, réparation et mutualisation de biens

Flux concernés :
Toutes ressources

Type d'action :
Solutions concrètes

Référents

- Interne PREVALEC :

Potentiel de réduction
(En t/an à horizon 2031)



160 t/an

Moyens financiers
(Global - Hors moyens humains)



2 091 000 €

Moyens humains
(En moyenne sur 6 ans)



0,8 ETP

Contexte

Le développement des activités de réemploi, réparation et réutilisation favorisant la seconde vie des objets et le développement d'actions de sensibilisation du grand public sont portés par la CAN depuis plusieurs années. Cela se traduit notamment par un marché de prestation de service avec les ressourceries du territoire, qui assurent la collecte de biens, y compris sur le site de certaines déchèteries, la gestion des ressourceries, et l'animation de temps d'information et de sensibilisation sur le réemploi. En 2023, c'est ainsi 130 tonnes qui ont été détournées par des bennes. La CAN participe également au déploiement d'ateliers de réparation via des financements auprès de partenaires locaux.

Enjeux et objectifs généraux

Cette action a pour objectif de réduire la consommation de biens neufs (objets, matériaux, matériel) par les acteurs du territoire (citoyens, acteurs économiques, collectivités) en favorisant :

- L'augmentation de leur durée de vie à travers la réparation
- Leur réemploi par d'autres utilisateurs publics et privés
- Leur partage

Cette action se traduit à la fois par le renforcement de l'offre présente sur le territoire, la promotion des initiatives opérationnelles et l'accompagnement de nouveaux projets.

Sous-actions

- I1 - Développer de nouvelles zones dédiées au réemploi en déchèterie et accompagner les projets de réemploi
- I2 - Promouvoir l'ensemble des initiatives citoyennes et privées dédiées à la réparation et au partage
- I3 - Accompagner les projets dédiés à la réparation et au partage
- I4 - Accompagner le déploiement de la consigne des contenants en verre sur le territoire
- I5 - Etudier la possibilité d'implanter une matériauthèque sur le territoire

Descriptif

- I1 - Développer de nouvelles zones dédiées au réemploi en déchèterie et accompagner les projets de réemploi
- Poursuivre le développement des zones de gratuité en s'appuyant sur les partenaires
 - Développer les points de collecte en vue du réemploi en s'appuyant sur le maillage des déchèteries (en lien avec le schéma directeur des déchèteries) et en veillant à ce que ça ne rentre pas en concurrence avec les acteurs du territoire.
 - Informer sur les points existants
 - Favoriser l'implantation de structures de réemploi / de recycleries en veillant à la bonne coopération avec les acteurs en place et au bon maillage du territoire
 - Accompagner le développement de nouvelles filières de réemploi ou de recyclage sur le territoire en soutenant le développement de nouvelles filières professionnelles visant le réemploi ou le recyclage des matières et des déchets produits sur le territoire
- I2 - Promouvoir l'ensemble des initiatives citoyennes et privées dédiées à la réparation et au partage
- Réaliser un annuaire géolocalisé des acteurs du réemploi et de la réparation à l'aide de l'application MonTri associé à un guide des bonnes pratiques
 - Valoriser les plateformes de prêts et d'échanges existantes au niveau local (centre socio-culturels) et s'en faire le relai
 - Favoriser la réparation en faisant la promotion des aides qui existent déjà (aides nationales éco-organisme, réparateur) et en mettant en valeur les structures locales

	I3 - Accompagner les projets dédiés à la réparation et au partage - Accompagner la création de projet de mutualisation, partage d'outils - Accompagner le développement d’ateliers de réparation I4- Accompagnement le déploiement la consigne des contenants sur le territoire - Participer aux dynamiques extra-territoriales (départementale à régionale) sur le redéveloppement de la consigne et du lavage des contenants réutilisables - Animer les acteurs du territoire souhaitant développer la consigne et faciliter leur déploiement (mise en réseau, aides financières, appui à l'émergence d'une structure d'accompagnement au passage à la consigne, etc.) I5 - Etudier la possibilité d'implanter une matériauthèque sur le territoire - Lancer une étude d'opportunité et de faisabilité pour l'implantation d'une matériauthèque sur le territoire					
Partenaires	Acteurs locaux			Acteurs institutionnels		
	• Les ressourceries / recycleries (I1, I3) • Les CSC (I1, I2, I3), • Les professionnels des 5R : Emmaüs, Trio. Ateliers du bocage, Ateliers du rond-point... (I1, I2, I3) • Les association (I2)			• Réseau Répar’Acteurs (I1, I3) • Chambres consulaires : CMA (I4) • Autres services de Niort Agglo : développement économique (I4, I5) • ADEME, Région Nouvelle-Aquitaine		
Public cible	• Les acteurs du territoire déjà engagés dans des actions de réparation, de réemploi ou de mutualisation des biens • Les porteurs de projets (publics et privés) souhaitant compléter l’offre existante sur le territoire • Les acteurs de la restauration à emporter					
Moyens humains engagés au sein de la collectivité (En ETP/an) Nota : base de calcul des ETP : 200 jours travaillés par an. (0,1 ETP = 20 jours soit 1 mois à plein temps). & Dépenses prévues (hors moyens humains internes)						
Années	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Moyens humains	0,8	0,7	0,8	0,9	0,9	0,9
Moyens financiers	294 500 €	386 000 €	361 000 €	386 000 €	396 000 €	359 000 €
	2 091 000 €					
Dont investissement	60 000 €					
Dont fonctionnement	2 031 000 €					
Indicateurs (moyens, participation ou impact)						Objectifs chiffrés
Moyens	1	Nombre de nouvelles déchèteries équipées pour le réemploi				1
Impact	2	Quantité de bien et matériaux envoyés au réemploi via la nouvelle déchèterie équipée				10 t/an
Participation	3	Nombre de nouvelle recyclerie				1
Impact	4	Quantité de biens et matériaux supplémentaires collectés par les recycleries				150 t/an
Participation	5	Nombre de consultations de l’application MonTri donnant accès à l’annuaire des acteurs du réemploi et de la réparation				1 000 consultations /an
Moyens	6	Nombre d’initiatives de réparation ou de réemploi accompagnées				6
Moyens	7	Nombre de projets de consigne d’emballages alimentaires accompagnés				1
Tâche	8	Lancement d’une étude de faisabilité pour une nouvelle matériauthèque				1
Calendrier de réalisation						
	2026	2027	2028	2029	2030	2031
I1		☑	☑	☑	☑	☑

I2		☒	☒	☒	☒	☒
I3	☒	☒	☒	☒	☒	☒
I4			☒	☒	☒	☒
I5				Etude	☒	☒

Renforcer et développer la gestion de proximité des biodéchets ou Réduire la production de biodéchets et favoriser leur gestion de proximité

J

Flux concernés :
Biodéchets

Type d'action :
Solutions concrètes

Référents

- Interne PREVALEC : chef de service prévention

Potentiel de réduction
(En t/an à horizon 2031)


473 t/an

Moyens financiers
(Global - Hors moyens humains)

€
666 400 €

Moyens humains
(En moyenne sur 6 ans)


2,8 ETP

Contexte

Les biodéchets représentent 30% du contenu des poubelles d'ordures ménagères de Niort Agglo (2023), soit 57 kg/hab/an. Une collecte spécifique des biodéchets en porte à porte est aussi proposée sur les villes de Niort et Chauray (5 688 t/an collectées dont 95% de déchets verts et 300 t/an de biodéchets ; données 2023).

Enjeux et objectifs généraux

Le PLPDMA doit permettre de réduire considérablement le volume de biodéchets collectés (avec les ordures ménagères). Pour favoriser cette réduction, Niort Agglo concentrera ses efforts autour de 3 grands objectifs :

- La réduction du gaspillage alimentaire
- L'accompagnement des professionnels et des ménages à la gestion de proximité des biodéchets (compostage)
- L'accompagnement des professionnels à l'identification de solutions de valorisation des biodéchets privées et adaptées à leurs besoins

Sous-actions

- J1 - Accompagner les professionnels (artisans, commerçants, restaurateurs) à une meilleure gestion des biodéchets
- J2 - Renforcer le déploiement des solutions de compostage collectif
- J3 - Améliorer et faciliter la pratique du compostage
- J4 - Accompagner l'ensemble des initiatives innovantes pour la lutte contre le gaspillage alimentaire
- J5 - Limiter le gaspillage alimentaire en restauration collective

Descriptif

- J1 - Accompagner les professionnels (artisans, commerçants, restaurateurs) à une meilleure gestion des biodéchets
- Mener une étude pré-opérationnelle pour l'appui au tri et à la collecte des fermentescibles dans les métiers de bouche de centre-ville
 - Accompagner les professionnels sur les bonnes pratiques et les solutions existantes pour une bonne gestion des biodéchets (gestion de proximité et solutions privées)
 - Intégrer dans le règlement de collecte l'interdiction du dépôt des biodéchets dans les poubelles OMR
- J2 - Renforcer le déploiement des solutions de compostage collectif
- Cartographier les composteurs collectifs et communiquer sur leur présence
 - Faire émerger des projets de compostage en pied d'immeuble / compostage collectif via un appel à projet et en impliquant les bailleurs sociaux

	J3 - Améliorer et faciliter la pratique du compostage - Mettre en place un tuto "certifiant" à la bonne utilisation d'un composteur et permettant l'acquisition d'un composteur via l'offre de Niort Agglo - Faciliter une distribution rapide des composteurs pour toute personne ayant suivi le tuto - Renforcer la communication autour de l'offre de distribution des composteurs - Sensibiliser et former les personnels des établissements publics (écoles, cantines) pour garantir une bonne utilisation des composteurs - Consolider les temps de partage autour du compostage (café compost) - Mettre en place des partenariats avec les communes et les professionnels pour constituer un réseau de fournisseurs de broyat local. J4 - Accompagner l'ensemble des initiatives innovantes pour la lutte contre le gaspillage alimentaire - Accompagner les structures souhaitant développer des solutions de redistribution des repas non servis ou de valorisation alimentaire des invendus (glanage, conserverie) J5 - Limiter le gaspillage alimentaire en restauration collective - Poursuivre les animations scolaires et l'utilisation du gâchimètre en auto-animation.					
Partenaires	Acteurs locaux			Acteurs institutionnels		
	• Professionnels (I1) • Bailleurs sociaux (I2) • CSC (I2) • Syndic de copropriété (I2) • Association de quartiers (I2) • Ecoles (I3, I5) • Soli’Niort (I4)			• Communes • Chambres consulaires (CMA, CCI) et fédérations professionnelles (UMIH) • Autres services de Niort Agglo : développement économique, attractivité (service animation et soutien aux filières) • ADEME, Région Nouvelle-Aquitaine		
Public cible	• L’ensemble des usagers (ménages, communes, établissements publics, professionnels)					
Moyens humains engagés au sein de la collectivité (En ETP/an) Nota : base de calcul des ETP : 200 jours travaillés par an. (0,1 ETP = 20 jours soit 1 mois à plein temps). & Dépenses prévues (hors moyens humains internes)						
Années	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Moyens humains	2,6	2,9	2,8	2,8	2,7	2,7
Moyens financiers	144 400 €	112 400 €	99 400 €	101 400 €	103 400 €	105 400 €
	666 400 €					
Dont investissement	423 000 €					
Dont fonctionnement	243 000 €					
Indicateurs (moyens, participation ou impact)					Objectifs chiffrés	
Moyens	1	Nombre de professionnels sensibilisés à la gestion des biodéchets				60
Moyens	2	Nouveaux composteurs collectifs installés				12
Moyens	3	Nombre de composteurs individuels distribués				9 000
Moyens	4	Part des écoles équipées de composteurs				100 % des écoles équipables
Moyens	5	Présence d’une conserverie active sur le territoire				D’ici 2031
Moyens	6	Nombre de projets de lutte contre le gaspillage alimentaire accompagnés				3
Moyens	7	Part des écoles ayant bénéficié d’une sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire				100 %
Tâche	8	Mise en place d’un tutoriel en ligne dédié à la bonne utilisation d’un composteur				D’ici 2026
Calendrier de réalisation						
	2026	2027	2028	2029	2030	2031
J1	☒	☒				

J2	☒	☒	☒	☒	☒	☒
J3	☒	☒	☒	☒	☒	☒
J4		☒	☒	☒	☒	☒
J5	☒	☒	☒	☒	☒	☒

Renforcer et développer les actions de réduction des déchets verts

K

Flux concernés :
Déchets verts

Type d'action :
Solutions concrètes et incitatives

Référents

- Interne PREVALEC : chef de service prévention, cheffe de service communication et relations usagers, chef de service réseau des déchetteries

Potentiel de réduction
(En t/an à horizon 2031)



6 192 t/an

Moyens financiers
(Global - Hors moyens humains)



286 000 €

Moyens humains
(En moyenne sur 6 ans)



0,4 ETP

Contexte

Près de 19 000 t/an de déchets verts sont collectés sur Niort Agglo (2023). Ces derniers sont collectés via le réseau des déchetteries de Niort Agglo (60% ; 1/3 des déchets collectés en déchetterie), sur la plateforme de compostage de Vallon d'Arty (11%) ainsi que via le service de collecte en porte à porte des biodéchets proposé sur les villes de Niort et Chauray (29%).

Enjeux et objectifs généraux

Le PLPDMA doit permettre de réduire considérablement le tonnage de déchets verts collectés par Niort Agglo. Cette réduction passera par un accompagnement des ménages, des communes et des professionnels à une meilleure gestion des espaces verts et jardins, au renforcement des aides et moyens permettant une gestion de proximité des déchets ligneux (branchages) ainsi que par une adaptation du règlement des déchetteries aux évolutions des pratiques.

Sous-actions

- K1 - Renforcer et faciliter les bonnes pratiques d'aménagement et d'entretien des jardins privés
- K2 - Renforcer les bonnes pratiques dans la gestion des espaces verts publics
- K3 - Accompagner l'émergence d'une ressourcerie végétale avec animations et temps de sensibilisation en s'appuyant sur une structure associative (locale ou régionale)
- K4 - Adapter le règlement des déchetteries aux évolutions des pratiques - Interdire l'apport de tontes en déchetterie

Descriptif

- K1 - Renforcer et faciliter les bonnes pratiques d'aménagement et d'entretien des jardins privés
- Poursuivre le programme annuel "Maison et jardin au naturel" : formations, temps de partages et communication autour des sujets entretien, choix des essences, mulching et gestion de proximité...
 - Faciliter l'accès à des broyeurs de végétaux par la mise à disposition de broyeurs dans les communes, ainsi que par une participation financière à la location de broyeurs ou l'utilisation de prestations de broyage.
- K2 - Renforcer les bonnes pratiques dans la gestion des espaces verts publics
- Favoriser les échanges entre les services techniques / espaces verts sur les bonnes pratiques (animer des temps d'échanges, organiser des visites, évaluer les besoins et faire venir des experts pour faire monter en compétence les agents)
 - Développer de nouveaux partenariats avec les professionnels / pour la valorisation des déchets verts (agriculteurs, communes ...)
 - Continuer à promouvoir la mutualisation des broyeurs auprès des communes (5 groupements supplémentaires)
- K3 - Accompagner l'émergence d'une ressourcerie végétale avec animations et temps de sensibilisation en s'appuyant sur une structure associative (locale ou régionale)
- Identifier les structures partenaires
 - Identifier les sites
 - Accompagner le projet
- K4 - Adapter le règlement des déchetteries aux évolutions des pratiques - Interdire l'apport de tontes en déchetterie
- Tendre vers une interdiction des tontes de pelouse (voire des feuilles mortes) en déchetterie

Partenaires	Acteurs locaux			Acteurs institutionnels		
	• Pépinières (K1, K3) • Association Compost’Âge (K1, K3) • Associations locales (K1, K3)			• Communes • Chambres consulaires (Chambre d’agriculture, CCI, CMA) • ADEME, Région Nouvelle-Aquitaine		
Public cible	• L’ensemble des usagers (ménages, communes, établissements publics, professionnels)					
Moyens humains engagés au sein de la collectivité (En ETP/an) Nota : base de calcul des ETP : 200 jours travaillés par an. (0,1 ETP = 20 jours soit 1 mois à plein temps). & Dépenses prévues (hors moyens humains internes)						
Années	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Moyens humains	0,3	0,4	0,5	0,5	0,4	0,4
Moyens financiers	37 500 €	38 500 €	65 000 €	55 000 €	75 000 €	15 000 €
	286 000 €					
Dont investissement	200 000 €					
Dont fonctionnement	86 000 €					
Indicateurs (moyens, participation ou impact)						Objectifs chiffrés
Moyens	1	Personnes impliqués dans le programme « Maison et jardin au naturel »				75
Moyen	2	Nombre de broyeurs à végétaux achetés et mis à disposition des communes				5
Moyen	3	Nombre de subventions accordées pour le broyage de végétaux				200
Moyen	4	Nombre de campagnes de broyage de végétaux à destination des particuliers				2 / commune / an
Moyen	5	1 ressourcerie végétale active sur le territoire				1
Tâche	6	Interdiction du dépôt des tontes de pelouse en déchetterie				1 ^{er} janvier 2029
Impact	7	Quantité de déchets verts collectés en déchetterie				- 6 200 t/an (2023)
Calendrier de réalisation						
	2026	2027	2028	2029	2030	2031
K1	☑	☑	☑	☑	☑	☑
K2	☑	☑	☑	☑	☑	☑
K3			☑	☑	☑	☑
K4				☑	☑	☑

Accompagner les professionnels du territoire dans la prévention et la réduction de leurs déchets

L

Flux concernés :
Déchets professionnels

Type d'action :
Solutions concrètes et incitatives

Référents

- Interne PREVALEC : chef de service prévention, agents en charge de la RS et la relation avec les professionnels, chef de service réseau des déchetteries
- Externe : Direction de l'attractivité

Potentiel de réduction
(En t/an à horizon 2031)


1 340 t/an

Moyens financiers
(Global - Hors moyens humains)

€
195 000 €

Moyens humains
(En moyenne sur 6 ans)


0,6 ETP

Contexte

L'ensemble des services publics de collecte des déchets (collecte en porte à porte et accès aux déchetteries) sont accessibles aux professionnels du territoire.

Enjeux et objectifs généraux

Afin de ne pas faire reposer les coûts de collecte et de traitement des déchets professionnels assimilés aux déchets ménagers, Niort Agglo fait peu à peu évoluer ses tarifications et ses règlements de collecte, de redevance spéciale et de déchetterie. En parallèle, et afin que les professionnels du territoire puissent toujours avoir accès à des services privés répondant à leurs besoin, Niort agglo souhaite proposer une animation territoriale spécifiquement adaptée à ses pros. Cette animation passera par le déploiement de programmes d'accompagnements adaptés, l'incitation au déploiement d'une démarche d'écologie industrielle et territoriale et la densification et le maillage de déchetteries professionnelles. Une fois l'ensemble de ces actions lancées et matures, Niort Agglo fera évoluer ses accès aux déchetteries afin qu'ils soient uniquement accessibles aux ménages et aux communes.

Sous-actions

- L1 - Mettre en place un GT territorial dédié à l'accompagnement des professionnels
- L2 - Animer et/ou soutenir le déploiement d'accompagnement des entreprises à la gestion et réduction des déchets
- L3 - Adapter les règlements de collecte et des déchetteries aux évolutions des pratiques - Interdiction d'accès des professionnels en déchetterie

Descriptif

- L1 - Mettre en place un GT territorial dédié à l'accompagnement des professionnels
- Recenser et caractériser la liste des cibles prioritaires (entreprises soumises à la RS, entreprises utilisatrices des déchetteries, etc.)
 - Identifier toutes les associations professionnels / syndicats / groupements en filière / pouvant être des relais pour former et informer
 - Mettre en place un GT avec les services concernés (attractivité, développement durable) et les partenaires de la collectivité (consulaires, réseaux d'entreprises, entreprises du déchet) pour mettre en place des plans d'actions spécifiques
 - Informer l'ensemble des porteurs de projet dès les premières démarches de création ou de reprise des bonnes pratiques de gestion des déchets
 - Rencontrer les cibles prioritaires et travailler avec elles sur leurs besoins
- L2 - Animer et/ou soutenir le déploiement d'accompagnement des entreprises à la gestion et réduction des déchets
- Animer et/soutenir le déploiement d'actions collectives à destination des professionnels
 - S'assurer d'un maillage suffisant et des capacités des déchetteries professionnels à proposer une offre complète
 - Faciliter l'émergence d'une démarche d'écologie industrielle et territoriale sur le territoire
- L3 - Adapter les règlements de collecte et des déchetteries aux évolutions des pratiques - Interdiction d'accès des professionnels en déchetterie

	- Poursuivre la mise en place de la redevance spéciale et l'accompagnement des professionnels - Interdire l'accès des professionnels aux déchetteries					
Partenaires	Acteurs locaux			Acteurs institutionnels		
	- Associations d'entreprises - Acteurs du déchet et du réemploi - Professionnels			- Autres directions de la Niort Agglo : développement économique - Chambres consulaires (CCI, CMA) - Syndicats professionnels - ADEME, Région Nouvelle-Aquitaine - Centre de ressources EITNA (APESA, SOLTENA) - Démarches EIT de proximité (Décarbon'Eco, Recto Verso, Biotop)		
Public cible	Les professionnels					
Moyens humains engagés au sein de la collectivité (En ETP/an) Nota : base de calcul des ETP : 200 jours travaillés par an. (0,1 ETP = 20 jours soit 1 mois à plein temps). & Dépenses prévues (hors moyens humains internes)						
Années	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Moyens humains	0,6	0,7	0,7	0,7	0,4	0,3
Moyens financiers	30 000 €	50 000 €	65 000 €	20 000 €	15 000 €	15 000 €
	195 000 €					
Dont investissement	15 000 €					
Dont fonctionnement	180 000 €					
Indicateurs (moyens, participation ou impact)						Objectifs chiffrés
Moyens	1	1 groupe de travail (GT) territorial actif sur le territoire				1 ^{er} janvier 2026 2 rencontres / an
Participation	2	Nombre d'entreprises accompagnées				120
Moyens	3	1 démarche d'écologie industrielle et territoriale (EIT) active sur le territoire				1
Tâche	4	Interdiction du dépôt des déchets professionnels en déchetterie				1 ^{er} janvier 2029
Calendrier de réalisation						
	2026	2027	2028	2029	2030	2031
L1	☑	☑	☑	☑	☑	☑
L2	☑	☑	☑	☑	☑	☑
L3				☑	☑	☑

Mettre en place les sacs poubelle transparents pour la collecte des OMR

M

Flux concernés :
Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)

Type d'action :
Solutions concrètes

Référents

- Interne PREVALEC : Cheffe du service collecte, cheffe de service communication et relations usagers

Potentiel de réduction
(En t/an à horizon 2031)


1 924 t/an

Moyens financiers
(Global - Hors moyens humains)

€
40 000 €

Moyens humains
(En moyenne sur 6 ans)


0,1 ETP

Contexte

En Charente, le Syndicat de collecte et de traitement des déchets CALITOM a expérimenté un dispositif novateur de collecte des ordures ménagères résiduelles reposant sur l'utilisation de sacs transparents en remplacement des sacs noirs opaques. La transparence de ces sacs remplit une fonction pédagogique et responsabilisante qui encourage très fortement le tri. Les résultats ont été immédiats et le changement de pratique durable : une diminution des ordures ménagères de près de 40%, une augmentation de la collecte sélective d'environ 20%, une augmentation de 3% du verre et un renforcement de la pratique du compostage (source : Calitom).

Enjeux et objectifs généraux

Niort Agglo souhaite dupliquer l'action proposée en Charente sur son territoire et ainsi proposer une collecte des ordures ménagères résiduelles uniquement en sacs transparents (collectés dans les mêmes conditions que les sacs noirs actuels).

Descriptif

Mettre en place les sacs poubelle transparents pour la collecte des OMR

- Initier une expérimentation sur 1 an en mettant gratuitement à disposition des sacs transparents aux usagers
- Communiquer auprès des acteurs de la grande et moyenne distribution (GMS) sur l'obligation de la collecte des déchets en sacs transparents afin qu'ils soient en mesure de proposer une offre à leurs clients
- Généraliser la collecte en sacs transparents à l'ensemble du territoire

Partenaires

Acteurs locaux

- Acteurs de la grande et moyenne distribution

Acteurs institutionnels

- Calitom
- ADEME, Région Nouvelle-Aquitaine

Public cible

- L'ensemble des usagers

Moyens humains engagés au sein de la collectivité (En ETP/an)

Nota : base de calcul des ETP : 200 jours travaillés par an. (0,1 ETP = 20 jours soit 1 mois à plein temps).

&

Dépenses prévues (hors moyens humains internes)

Années		2026	2027	2028	2029	2030	2031
Moyens humains		0	0,2	0,2	0	0	0
Moyens financiers		0 €	15 000 €	15 000 €	5 000 €	5 000 €	0 €
		40 000 €					
Dont investissement		0 €					
Dont fonctionnement		40 000 €					
Indicateurs (moyens, participation ou impact)							Objectifs chiffrés
Impact	1	Evolution de la quantité d'OMR collectée					- 10 %

Impact	2	Evolution de la quantité de déchets recyclés collectés					+ 5 %
Calendrier de réalisation							
	2026	2027	2028	2029	2030	2031	
M			Test	☑	☑	☑	

GLOSSAIRE

ADEME : Agence de la transition écologique / Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

AGEC : Loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire

CAN : Communauté d'Agglomération du Niortais

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

CCES : Commission Consultative d'Evaluation et de Suivi

CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie

CMA : Chambre de Métiers et de l'Artisanat

COPIL : Comité de Pilotage

COT : Contrat d'Objectif Territorial

CROUS : Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires

CSC : Centres Socio-Culturel

DGS : Direction Générale des Services

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés

EIT : Ecologie Industrielle et Territoriale

ETP : Equivalent Temps Plein

GMS : Grande et moyenne distribution

GT : Groupe de travail

LTECV : Loi de Transition Energétique pour une Croissance Verte

NOTRe : Nouvelle Organisation Territoriale de la République

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles

PCAET : Plan Climat Air Energie et Territoire

PLP : Programme Local de Prévention

PLPDMA : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

PNPD : Plan National de Prévention des Déchets

PREVALEC : Prévention, Valorisation des déchets et Economie circulaire

PRPGD : Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets

SCoT : Schéma de Cohérence des Territoires

SERD : Semaine Européenne de la Réduction des Déchets

SPASER : Schéma de promotion des achats socialement et économiquement responsables

SPPGD : Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets

SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires

TER-CODEC : Territoire Econome en Ressources / Contrat d'Objectif pour la réduction des Déchets et le développement de l'Economie Circulaire

TZGZD : Territoire Zéro Gaspillage Zéro Déchet

UMIH : Union des métiers et des Industries de l'Hôtellerie

VDN : Ville de Niort